

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique.

A PROPOS DU FRANÇAIS

M. Omer Héroux, Rédacteur au Devoir. Cher Monsieur. On me racontait dernièrement un fait typique. Il y a quelque temps une jeune Franco-américaine venait à un pensionnat de campagne dans la province de Québec.

ENQUÊTE REGIONALE

LA GASPESIE

La colonisation. — Des terres fertiles. — Une Société.

"En supposant, écrivait M. J.-C. Langelier, en 1885, qu'elle fût habitée dans la même proportion que la Suisse et l'Écosse, la Gaspésie pourrait supporter une population de plus d'un million d'âmes.

La terre, sans doute, avant que cette supposition se réalise, fera plusieurs fois le tour du soleil, mais, comme dit M. Langelier, elle n'est pas une impossibilité. Le Goffe est un des plus vastes champs de pêche du monde.

Et l'agriculture? La Gaspésie élargira-t-elle un jour la ceinture de ses terres fécondes? Les collaborateurs de Dieu, les sémoteurs de bien, se rendant au désir du R. P. Dugré, multiplieront-ils nos résistances, par ailleurs au Sud, à l'Ouest, à l'Est, aussi nombreuses que le permet notre natalité?

"Le chemin de fer, pour contourner les montagnes de Percé, pénètre dans les terres sur une distance d'au delà de cinq milles. Un magnifique chemin, le chemin. Le mieux, pour lequel le gouvernement de Québec a dépensé plus d'\$3,000, traverse la région. Vraiment, je ne connais pas d'endroit plus favorable à la colonisation, à la culture et à l'écoulement des produits agricoles."

étant essentiellement un peuple agricole, on ne saurait trop l'encourager à suivre les destins que Dieu lui a tracés.

"Il y a plus. Chez nous la question nationale est intimement liée à la question religieuse. Toute notre histoire le prouve. Le premier arbre canadien abattu par les Français sur les rives gaspésiennes, fut transformé en croix et servit de hampe à l'étendard national.

"Ainsi ont commencé, se sont formées et développées ces paroisses canadiennes-françaises qui sont la base de toute notre organisation, qui nous ont fait ce tempérament particulier de fait et de caractère, honnête et fonderement religieux.

"La Société s'efforcera d'atteindre le premier but par l'action des cercles locaux, conférences, tracts, etc. Elle dirigera en complétant les colonies, en prolongeant graduellement dans la forêt les centres organisés, en favorisant la construction de nouvelles voies de communication, etc.

DEUX CONFERENCES DE M. BOURASSA

Au Monument National, jeudi soir. — A Verdun le 24 novembre.

M. Bourassa donnera d'ici à la fin de novembre deux conférences publiques, à Montréal, l'une au Monument National, le jeudi 18 novembre, et l'autre à Verdun, le mercredi 24 novembre.

La deuxième conférence de M. Bourassa aura lieu à Verdun le mercredi 24 novembre, à huit heures du soir, dans le sous-sol de l'église de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, angle des rues Wellington et de l'Église.

CHRONIQUE D'OTTAWA

(Suite de la 1re page)

de ces connaissances qu'il voudra, mais il doit choisir son temps pour les exposer. Faute de comprendre ce besoin immédiat et absolu du pays, on s'attire des réprimandes. Il est facile d'en trouver une nouvelle dans l'appréciation que font de la tournée de M. King les organes libéraux des provinces du centre.

Sous la poussée des idées anciennes contenues autrefois par l'esprit de parti, sous la poussée des besoins nouveaux créés par des situations nouvelles, nous nous situons vers le gouvernement par groupes qui instaurent le réalisme politique. Les groupements ne représentent pas des principes vagues mais des idées nettes et un idéal clair. Ils veulent amener le triomphe de projets déterminés, avec un but précis, et avec ensemble.

Si une politique réaliste est la mort du vieux esprit de parti, elle n'abaissera pas, comme on pourrait le croire, le niveau de nos discussions politiques, elle n'en amoindrira pas l'abondance. Le tarif, les relations des races au Canada et l'impérialisme suffiront à alimenter pendant bien des années les controverses et les discussions. Ils posent des problèmes d'une envergure immense, où l'économie politique, la politique étrangère, les connaissances psychologiques des races, les faits de l'histoire servent à déterminer avec précision les applications aux événements du jour.

BRESIL-CANADA

UNE ENTREVUE DE SENOR JOSÉ CUSTODIO ALVES DE LIMA.

Senor José Custodio Alves de Lima, inspecteur-général des consulats du Brésil en Asie et en Amérique centrale, est à Montréal depuis quelques jours et a ses appartements à l'hôtel Windsor. Il a dû repartir ce matin même pour les États-Unis.

Le Brésil produit justement ce que le Canada ne produit pas, et vice-versa. Les productions des deux pays se complètent et les relations demeureront toujours amicales, parce qu'il n'y aurait pas de compétition. Le Brésil est prêt à faire sa part, mais il faut que le Canada fasse la sienne aussi.

M. de Lima, en visitant le pays, a regretté de ne s'être rendu en Gaspésie. Il a fait remarquer comme il a été agréablement surpris d'entendre tant et si bien parler français dans notre province et dans les petits groupes canadiens de l'Ontario.

PACIFIQUE.

Il y a dix ans

(Du Devoir, 16 novembre 1910) Pour l'arbitrage, M. Omer Héroux parlait de la grève du Grand Tronc.

Une lettre de France de M. Joseph Denais; La crise politique. Le nouveau cabinet Briand.

Un peu d'humanité; Jules Tremblay demande qu'on se prépare à donner des étrennes aux enfants pauvres.

Un billet du soir de Jean Pick; Premier prix.

On annonce que le canal de Panama sera ouvert à la navigation le 1er décembre 1913.

Le budget municipal de Montréal pour l'an prochain sera de \$7,000,000.

Un violent incendie dans la partie nord de la ville détruit une fabrique de portes et châssis.

La ligue des propriétaires

La Ligue des Propriétaires a résolu de solliciter ses lettres patentes d'incorporation auprès de M. Athanase Davia, secrétaire provincial. Les membres ont adopté la résolution avec enthousiasme.

CRAVATES A REDUCTION. Toutes les cravates de notre magasin sont réduites de quelque genre qu'elles soient, tricôtées ou en soie unie.

PALETOTS. Faits pour être vendus \$75.00. Réduction véritable à \$55.75. S.A. de LORIMIER. 34-ouest, rue Notre-Dame.

CHRONIQUE D'OTTAWA

(Suite de la 1re page)

de ces connaissances qu'il voudra, mais il doit choisir son temps pour les exposer. Faute de comprendre ce besoin immédiat et absolu du pays, on s'attire des réprimandes.

Sous la poussée des idées anciennes contenues autrefois par l'esprit de parti, sous la poussée des besoins nouveaux créés par des situations nouvelles, nous nous situons vers le gouvernement par groupes qui instaurent le réalisme politique.

Si une politique réaliste est la mort du vieux esprit de parti, elle n'abaissera pas, comme on pourrait le croire, le niveau de nos discussions politiques, elle n'en amoindrira pas l'abondance.

BRESIL-CANADA

UNE ENTREVUE DE SENOR JOSÉ CUSTODIO ALVES DE LIMA.

Senor José Custodio Alves de Lima, inspecteur-général des consulats du Brésil en Asie et en Amérique centrale, est à Montréal depuis quelques jours et a ses appartements à l'hôtel Windsor.

Le Brésil produit justement ce que le Canada ne produit pas, et vice-versa. Les productions des deux pays se complètent et les relations demeureront toujours amicales.

M. de Lima, en visitant le pays, a regretté de ne s'être rendu en Gaspésie. Il a fait remarquer comme il a été agréablement surpris d'entendre tant et si bien parler français dans notre province.

Society Brand Clothes. Les prix du vêtement sont plus bas. \$35, \$50, \$65. OFFRES SPECIALES: Sous-vêtements Penman \$5.00, Chemises, Prix réguliers \$2.95, etc.

La Mere Sage emploie TAROL. PARCE qu'elle sait, pour l'avoir souvent employé, qu'il n'y a pas de remède plus efficace, plus sûr et plus agréable au goût que "TAROL".

Le cardinal Ferrari est mourant. Milan, 16. — (S.P.A.) — Le cardinal Andrea Carlo Ferrari, archevêque de Milan, est mourant. Né en 1850, le prélat a été élevé au cardinalat en 1894.

IL EN A BESOIN. Ceux de nos abonnés qui n'ont pas versé dernièrement le montant de leur abonnement, nous obligeraient en nous le faisant tenir sans tarder davantage.

Si vis pacem... Londres, 16. — (S.P.A.) — On commente diversement la décision du ministère de la guerre, priant les universités d'entreprendre des recherches scientifiques pour l'application des produits chimiques à la guerre.

LE JUGEMENT EST PORTÉ EN APPEL

Ottawa, 16. — Les commissaires des Ecoles Séparées d'Ottawa ont interjeté appel de la décision récente de la Cour Suprême de l'Ontario de condamner à payer la somme de \$77,800 à la banque Nova Scotia.

LE JUGEMENT EST PORTÉ EN APPEL

Ottawa, 16. — Les commissaires des Ecoles Séparées d'Ottawa ont interjeté appel de la décision récente de la Cour Suprême de l'Ontario de condamner à payer la somme de \$77,800 à la banque Nova Scotia.

LE JUGEMENT EST PORTÉ EN APPEL

Ottawa, 16. — Les commissaires des Ecoles Séparées d'Ottawa ont interjeté appel de la décision récente de la Cour Suprême de l'Ontario de condamner à payer la somme de \$77,800 à la banque Nova Scotia.

LE JUGEMENT EST PORTÉ EN APPEL

Ottawa, 16. — Les commissaires des Ecoles Séparées d'Ottawa ont interjeté appel de la décision récente de la Cour Suprême de l'Ontario de condamner à payer la somme de \$77,800 à la banque Nova Scotia.

LE JUGEMENT EST PORTÉ EN APPEL

Ottawa, 16. — Les commissaires des Ecoles Séparées d'Ottawa ont interjeté appel de la décision récente de la Cour Suprême de l'Ontario de condamner à payer la somme de \$77,800 à la banque Nova Scotia.

LE JUGEMENT EST PORTÉ EN APPEL

Ottawa, 16. — Les commissaires des Ecoles Séparées d'Ottawa ont interjeté appel de la décision récente de la Cour Suprême de l'Ontario de condamner à payer la somme de \$77,800 à la banque Nova Scotia.

LE JUGEMENT EST PORTÉ EN APPEL

Ottawa, 16. — Les commissaires des Ecoles Séparées d'Ottawa ont interjeté appel de la décision récente de la Cour Suprême de l'Ontario de condamner à payer la somme de \$77,800 à la banque Nova Scotia.

LE JUGEMENT EST PORTÉ EN APPEL

Ottawa, 16. — Les commissaires des Ecoles Séparées d'Ottawa ont interjeté appel de la décision récente de la Cour Suprême de l'Ontario de condamner à payer la somme de \$77,800 à la banque Nova Scotia.

— DERNIERE HEURE —

LE DEVOIR

DEMAIN
NEIGE ET GRIEL
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum... 29
Même date l'an dernier... 29
Aujourd'hui minimum... 22
Même date l'an dernier... 22

CALENDRIER
DEMAIN, MERCREDI, 17 NOVEMBRE 1920
SAINT GREGOIRE LE TRAUMATURGE
Lever du soleil, 7 heures 07.
Coucher du soleil, 4 heures 23.
Coucher de la lune, le soir, 10 h. 39.
Premier quartier de la lune, le 16, à 3 h.
19 m. du soir.

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

LES ALLIES ET LA RUSSIE

Une délégation commerciale russe ayant à sa tête Leonid Krassine confère avec le cabinet. — La France n'est pas prête à reconnaître les soviets. — L'évacuation de Sébastopol par Wrangel.

Londres, 16. (S.P.A.) — La délégation commerciale russe à Londres, ayant à sa tête Léonid Krassine, a conféré avec le cabinet hier, et on a parlé de la reprise possible du commerce entre la Grande-Bretagne et la Russie soviétique. Les pourparlers n'ont pas été tout à fait inutiles, mais le cabinet est partagé sur cette question. On rapporte que le premier ministre Lloyd George est favorable au renouvellement des relations, tandis que des ministres éminents s'y opposent. M. Lloyd George a pour lui Andrew Bonar Law, leader du gouvernement à la Chambre, et sir Robert S. Horne, président du Board of Trade, qui a changé d'attitude récemment. Mais ce qui compte davantage la question, c'est l'hostilité de la France à tout rapprochement avec les Bolchéviki pour le présent. On affirme que la Grande-Bretagne ne reconquerra pas à commercer avec les Soviets sans le consentement du cabinet français, auquel on a communiqué les résultats de l'entrevue d'hier avec le groupe de Krassine avec prière de dire ce qu'il en pense.

Paris, 16. (S.P.A.) — La défection du général Wrangel ne signifie pas que la France va de suite s'approprier à reconnaître le gouvernement soviétique de Russie. Wrangel avait échoué, le gouvernement français, qui lui donnait son appui, ne cherchera pas non plus pour le moment à organiser une autre campagne.

VENIZELOS A DEMISSIONNE

La tâche de former un nouveau cabinet est confiée à George Rhalis. — On dit que Venizelos va quitter le pays.

Athènes, 16. (S.P.A.) — Le cabinet du premier ministre Venizelos a démissionné ce matin. L'amiral Coundouriotis, le régent de Grèce, a fait demander George Rhalis auquel il va probablement confier la tâche de former un nouveau ministère. La victoire de l'opposition semblait assurée hier soir. Les adversaires de Venizelos sont eux-mêmes surpris du grand succès de leurs candidats en Macédoine et dans l'Attique. On dit que M. Venizelos va quitter le pays et qu'il conseille aux libéraux d'accepter de bon gré le verdict du peuple. Demetrius Gounaris, chef de l'opposition, aurait déclaré que la Grèce ne modifiera pas sa politique étrangère. D'après les derniers rapports, les venizelistes ont remporté seulement 118 sièges, tandis que les royalistes s'en sont assurés 250. M. Venizelos et tous les membres de son cabinet, sauf deux, ont mordu la poussière. En Grèce, si on fait exception de l'Épire et des îles Égées, pas un seul candidat du gouvernement n'a pu se faire élire. Deux personnes ont été tuées par des coups de feu tirés en face du ministère des Affaires étrangères hier et on croit que les coupables sont des réactionnaires. La police est accourue sur les lieux et on a entendu une vraie fusillade. On craignait d'autres troubles durant la nuit.

GEORGE RHALLIS AU POUVOIR
Londres, 16. (S.P.A.) — George Rhalis, ancien premier ministre et ancien ministre des Finances, a été nommé par le Régent de constituer un nouveau Cabinet en remplacement de celui d'Euthérius Venizelos, dissous ce matin. L'agence Reuter de Paris ajoute que la Bourse d'Athènes a été momentanément fermée pour prévenir une panique.

LA NOUVELLE EN FRANCE
Paris, 16. (S.P.A.) — La nouvelle de la défection du premier ministre Venizelos aux élections générales tenues en Grèce dimanche, a causé quelque amertume à Paris. La presse locale est unanime à dire que la Grande-Bretagne va empêcher l'ex-roi Constantin de rentrer dans son royaume. La France suivra peut-être l'exemple d'Autriche-Manche.

PERTINAX, le chroniqueur politique de l'«ECHO de Paris», est d'opinion que l'espèce de compromis héliénique du prince George, fils aîné de Constantin ne paraîtra pas acceptable aux Puissances de l'Entente. Les autres écrivains entendaient que la chute de Venizelos ne fera que compliquer le problème déjà si ardu de l'Orient. (DERNIERE HEURE.)

CONSTANTIN N'A PAS DE CHANCE.
Paris, 16. (S.P.A.) — Une dépêche d'Athènes reçue ici à midi, mande que George Rhalis a refusé l'entrepriser de former un Cabinet et que cette tâche a été confiée à l'ancien premier ministre Gounaris.

PARIS, 16. (S.P.A.) — Le ministère des Affaires Étrangères dit qu'il est clair que la Grande-Bretagne et la France vont s'opposer par tous les moyens au retour de Constantin sur le trône de Grèce. Les deux pays agissent conjointement, mais auparavant ils vont attendre que l'ex-roi fasse des démarches le premier. La France ne s'est pas encore occupée du cas où l'ancien prince héritier George manifesterait le désir de se substituer à son père sur le trône grec. Au bureau des Affaires Étrangères, on accuse les Grecs de s'être montrés fort ingrats envers Venizelos, l'homme qui a fait ranger leur pays du côté des alliés et a accru son territoire, sa puissance et son influence. C'est un rude coup pour les alliés, ajoute-t-on.

LA QUESTION DE L'ADRIATIQUE

Londres, 16. (S.P.A.) — Une dépêche de l'agence officieuse Stefani déclare que la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis sont satisfaits du règlement de la question de l'Adriatique tel qu'effectué à la conférence de Rapallo. Le premier ministre Giolitti a annoncé aux membres du Cabinet italien, hier, que les ambassadeurs de ces trois pays ont donné l'assentiment de leurs gouvernements respectifs à l'accord intervenu avec la Yougo-Slavie. M. Giolitti a fait cette déclaration en réponse à ses collègues qui lui offraient des félicitations, de même qu'un comte Sforza et au ministre de la guerre Bonomi, pour le rôle que tous trois ont joué à Rapallo. Le premier ministre aurait aussi déclaré que la zone de Plume ne suscite pas d'inquiétude au gouvernement. Ce petit État se trouve protégé du fait que si la Yougo-Slavie violait ses frontières, elle se trouverait en vertu du traité à déclarer par le fait même la guerre à l'Italie. Le Cabinet

L'ÉQUIPAGE EST SAUF

LES TRENTE-TROIS MARINS DU CARGO WIDAR NAUFRAGÉ SUR LE LAC MICHIGAN SONT ARRIVÉS AU SAULT-SAINTE-MARIE. — DANS LE PORT DE MONTREAL.

Sault-Sainte-Marie, 16. — Les trente-trois membres de l'équipage du Widar qui a été jeté sur des hauts-fonds au cours d'une tempête terrible qui a balayé le lac Michigan, viennent d'arriver ici après plus de 63 heures d'attente sur le pont de leur navire qui menaçait de couler d'une minute à l'autre. Tous les membres de l'équipage sont arrivés à bord du Iowa qui a réussi à approcher le navire en détresse malgré une tempête de neige qui faisait rage et en dépit des vagues qui menaçaient d'engloutir le navire à chaque instant. L'Iowa était tout couvert de glaces quand il a ancré ici. Pas un seul marin n'a été blessé mais tous se ressentent de leur terrible aventure. Le Widar, disent-ils, est une perte complète. Leur navire fut jeté sur de hauts fonds pendant la tempête de vendredi. L'endroit où se trouve le navire désemparé est exposé à tous les vents. Pendant les longues heures que les marins sont restés à bord en attendant du secours ils ont souffert du froid et de la faim. A chaque minute ils étaient menacés d'être engloutis par les vagues qui balayaient complètement le pont de leur navire. D'heure en heure ils voyaient leur épave se briser de plus en plus et sombrer dans la mer. A bout de quelques heures le Widar ressemblait plutôt à une montagne de glaces qu'à un cargo. Le Iowa, remorqueur envoyé au secours des naufragés, ont de grandes difficultés à approcher du navire en détresse. La mer était très houleuse et la tempête de neige faisait rage. On atteignait finalement le Widar hier midi. Tous les marins en détresse sont embarqués sur le Iowa et en sont arrivés ici hier. Bien que le capitaine Forbes et les membres de l'équipage aient déclaré que le Widar est une perte complète, on va, dit-on, travailler à le retirer de sa mauvaise position. Ce navire était évalué à \$600,000 et était assuré pour la somme de \$480,000.

UNE REQUETE DES PILOTES
L'Association des pilotes de Montréal s'est adressée au ministre de la marine pour que celui-ci leur permette de prendre des assistants avec eux du 20 novembre à la fin de la navigation. Le travail d'un pilote, aux derniers jours de la navigation, est des plus difficiles. Le trajet de Montréal à Québec prend, en certaines occasions, plusieurs heures de plus et un pilote ne peut résister à cet effort sans danger pour lui et le navire dont il a la responsabilité. Les glaces commencent à se former sur le fleuve aux derniers jours de la navigation ce qui rend le travail beaucoup plus difficile et ce qui retarde la marche des navires. Il est probable que le gouvernement et les compagnies maritimes feront droit à cette requête.

ARRIVÉE DU GRAMPIAN
Ce paquebot de la ligne du Pacifique a amarré à Montréal hier soir vers neuf heures après avoir laissé descendre ses passagers d'entrepoint à Québec. Le Grampian venait d'Anvers et de Southampton. Il a fait la traversée avec 1,242 passagers dont 222 dans les cabines et 1,020 dans l'entrepoint.

LE MINNEBOSA, ligne du Pacifique canadien, est arrivé à Québec ce matin et il sera probablement ici dans le courant de la soirée ou demain matin. Ce paquebot a été retardé quelque peu dans le golfe. Les passagers de troisième classe sont descendus à Québec.

LE CASSANDRA, ligne Anchor Donaldson, est arrivé vers onze heures à Québec. Tous les passagers d'entrepoint sont descendus là et le paquebot s'est ensuite mis en route pour Montréal. Il n'est pas probable qu'il accoste à Montréal ce soir. Il passera probablement la nuit à l'ancre aux environs de la Longue-Pointe. Les passagers ne descendront que demain matin.

LE VICTORIAN A SYDNEY
Ce paquebot de la ligne du Pacifique doit arrêter à Sydney, Nouvelle-Écosse, avant de se rendre à Québec. On ne connaît pas encore la raison de cet arrêt dont il n'avait pas été question. Il est probable que le Victorian manque de charbon. La traversée de l'Atlantique a été dure et a nécessité une plus grande dépense de combustible. Les passagers descendront à Québec comme d'habitude. Le départ de Québec du Victorian sera retardé du 20 courant au 23.

UN LANCEMENT SAMEDI
Le Canadian Leader, navire construit pour le compte du gouvernement canadien, sera lancé aux chantiers Vickers samedi après-midi. C'est un cargo du même type que le Canadian Victor et le Canadian Commander qui ont été lancés récemment. Il a un jaugeage de 3,340 tonnes et une longueur de 413 pieds. Le Canadian Leader et le Canadian Commander seront complètement terminés dans le courant

LA LIGUE DES NATIONS

Genève, 16. (S.P.A.) — Les délégués au Congrès de la Ligue des Nations se sont levés tard ce matin, mais la séance d'aujourd'hui a pu commencer un peu avant midi. On a d'abord mis la dernière main à la formation des comités, puis le rapport de ce qu'a fait la Ligue depuis sa fondation a été soumis à l'étude des délégués par le conseil. Les six comités nommés pour étudier toutes les questions au programme ont inauguré leur travail aujourd'hui. Chaque comité comprend 41 membres, c'est-à-dire que toutes les nations ici représentées en font partie. On intime que les délégués de l'Amérique du Sud consentent à ce que la Ligue des Nations fasse tout ce qu'elle pourra pour induire les États-Unis à en devenir membre. L'Argentine a de grandes chances, dit-on, de faire partie du conseil, dont quatre membres vont être élus par le Congrès sur réception du rapport concernant l'organisation générale.

L'URGENCE D'UN PERMIS

M. ARTHUR ARCHAMBAULT, DE MONTREAL, DEMANDE UN BREF DE MANDAMUS POUR FORCER LA VILLE A LUI ACCORDER UN PERMIS DE CONSTRUCTION.

M. Arthur Archambault, industriel de Montréal, a présenté ce matin, devant le juge Bruneau, en Cour de pratique, une requête pour l'obtention d'un bref de mandamus contre la cité de Montréal.

Le requérant allègue qu'il possède une fonderie au No 3520 rue Henri Julien, qui a été construite en 1913. Son établissement est trop exigü pour les exigences de son industrie qui est devenue très considérable. Il voudrait agrandir et améliorer son usine. M. Archambault s'est adressé à la ville pour avoir le permis de construction que la loi municipale exige. Il a offert de payer la somme requise. Les fonctionnaires du département des permis lui ont refusé ce permis en donnant pour raison que les améliorations qui seraient faites à l'établissement du requérant seraient en contravention avec certains règlements municipaux.

Le requérant allègue qu'il souffre des dommages considérables par suite du refus des autorités municipales à lui accorder le permis demandé. M. Arthur Archambault demande donc qu'un bref de mandamus soit accordé pour que les représentants de la ville comparaissent devant un juge de la Cour supérieure et exposent les raisons de ce refus.

Les avocats des deux parties en cause comparaitront lundi prochain, le 22, pour discuter le pour et le contre de cette requête.

EN COUR D'APPEL
La cour d'appel a commencé à entendre, ce matin, les causes des dix-neuf ruraux qui sont sur le rôle. Il n'y a que six litiges de la campagne qui sont sur la liste.

La cour d'appel a entendu ce matin, la motion de M. E.-C. Bisillon, de Marseille qui désire en appeler d'un jugement qui a été rendu dernièrement par le juge Melancon. Ce différend se rapporte à la liquidation de la Three Rivers Shippers. Cette dernière compagnie est en faillite depuis cet été. La «Société Napates» de Marseille a fait construire un navire-citerne dans les chantiers de la compagnie en faillite. Le navire n'est pas encore achevé. Le juge Melancon a donné droit à la «Société Napates» de Marseille de prendre possession du navire-citerne en question et de le parachèver à ses frais.

La requérante fournira un cautionnement de \$60,000 en attendant le procès.

La série des causes de la campagne s'est ouverte par une exception à la forme faite par Moïse Bellefleur, de Saint-Michel des Saints, dans le comté de Joliette, contre A. Guérard. Il s'agit d'une action en dommages. Le bref allégué l'appelant aurait été signifié aux défendeurs de première instance par une personne non autorisée. L'avocat des appelants a fait une exception à la forme relativement à la procédure suivie dans cette cause. Le Code de procédure prévoit le cas où il n'y a aucun huissier pour signifier les sommations. S'il n'y a pas de huissier sur les lieux toute personne lettrée peut être requise par le protonotaire du district pour porter le document à la partie en cause.

Le procureur de l'appelant prétend que le jugement qui devait autoriser une personne lettrée à signifier le bref ne portait pas la signature du protonotaire. La signature se trouvait au-dessus des deux lignes qui donnaient ordre à toute personne lettrée de Saint-Michel des Saints de signifier ce bref.

Le tribunal a fait remarquer que de fait les personnes appelées avaient comparu et que l'irrégularité, s'il y en avait une, n'avait pas porté préjudice à ces dernières.

Le juge de première instance a renvoyé cette exception à la forme de l'hiver et seront livrés au gouvernement à l'ouverture de la navigation le printemps prochain.

MOUVEMENTS DES NAVIRES
L'Empress of France, ligne du Pacifique, doit arriver à Liverpool vers 4 heures, venant de Québec.

Le Scandinarvian, même ligne, parti de Québec à la fin de la semaine, doit arriver à Anvers le 24 courant.

Le Canada, ligne White Star, parti de Liverpool jeudi pour faire son premier voyage à Halifax et Portland.

Le Montezuma, cargo, est arrivé hier venant de Londres, d'Hamboourg et du Havre.

Le Ariano est arrivé hier venant de Manchester.

Le Cairndhu a jeté l'ancre ici hier venant de Glasgow et de Leith. Le Monte Grappa est arrivé hier de Trieste.

DES AGENTS BILINGUES

M. MARTIN RECLAME DES AGENTS DE POLICE LA CONNAISSANCE DES DEUX LANGUES — LA TRAGEDIE DE SAMEDI — UNE ENQUETE — LES MINUTES DE LA COMMISSION

En présence de la tragédie de samedi qui a causé la mort du garçonnet Joseph Asselin, le maire Martin a vigoureusement dénoncé l'agent de police qui n'a pu le renseigner sur son chemin, parce qu'il ne le comprenait pas.

«C'est une honte pour une ville aux trois quarts française, a-t-il déclaré, que des policiers ne puissent renseigner ceux qui parlent la langue de la majorité. Tous les agents du corps de police devraient connaître les deux langues, sinon parfaitement, du moins assez pour fournir des explications nécessaires aux passants.

«Je l'ai toujours compris ainsi. Dès mon entrée en fonctions en avril 1914, j'ai exigé que les fonctionnaires de la police sachent les deux langues et aucun policier dans ce temps n'a été engagé sans prêter serment qu'il pouvait parler les deux langues.

«C'est une chose élémentaire pour une ville de l'importance de Montréal; si l'on avait poursuivi la même politique jusqu'à maintenant, la tragédie de samedi ne serait pas survenue, et l'on ne s'apitoierait point sur le sort de la petite victime. Mais non, on a engagé des gens qui ne comprennent pas un seul mot de français et j'en ai eu moi-même l'expérience dans les quartiers anglais.

«Je proteste contre cela; il y a actuellement des officiers constitués en autorité qui ne savent pas un mot de français; c'est injuste cela, et je demande à M. Décaré de faire une enquête sur l'affaire de samedi, et de destituer quiconque, quel qu'il soit, ne peut parler les deux langues dans le service de la police, le service le plus important vis-à-vis du public.

LA CIRCULATION DES VOITURES
Désormais les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, du palais de justice à la rue McGill seront complètement ouvertes à la circulation des voitures, aucune voiture n'ayant le droit d'y stationner. Telle est la teneur de l'amendement au règlement 646 que la commission propose au conseil.

«Que le règlement 646 soit amendé en y ajoutant les articles suivants: «L'article 6a, du règlement 646 est remplacé par le suivant: Aucune voiture ne doit stationner en aucun temps sur les rues Côte et Chenneville, entre les rues Craig et Vitre, ni sur le côté nord-ouest de la partie de la rue Noke-Dame, comprise entre l'intersection des rues Saint-Jacques et Notre-Dame (sud-ouest du palais de justice) et la rue McGill; non plus que sur le côté sud-est de la partie de la rue côté sud-est de la partie de la rue intersection des rues Saint-Jacques et Notre-Dame (sud-ouest du palais de justice) et la rue McGill, et ni sur la rue Sherbrooke et l'avenue Union et la rue Jeanne-Mance.

«L'article 6b, du règlement 646, est amendé en ajoutant, après le paragraphe h dudit article, le paragraphe suivant: (i) sur la rue Sherbrooke et sur l'avenue du Parc, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins.

LES TRAVAUX DE VOIRIE
M. J. Blanchard, surintendant de la voirie, dans le rapport mensuel pour les semaines du 7 septembre au 22 octobre, donne les chiffres suivants: la somme de \$99,75 a été dépensée pour l'arrosage des rues; \$5,381,66, pour le balayage des rues le jour; \$9,009,07, pour le balayage des rues la nuit; \$618,50, pour le nettoyage des rues non pavées, soit une somme totale de \$15,108,98.

Durant ces quatre semaines on a enlevé 13,806 tonnes de déchets, pour une somme totale de \$23,580,44.

On a fait des pavages permanents dans les rues suivantes: Boyer, Cunnah, Côte Saint-Antoine, de Gaspé, des Carrières, Grey, Irène, Messier, Oxford, du Rosaire, St-Ambroise, Saint-Hubert, Vendome, Hampton, Marianna, Villerey, Wilson et Westhill.

MINUTES DE LA COMMISSION
Cinq soumissionnaires ont présenté leur prix pour la confection des pantalons d'hiver pour les pompiers. Ces prix varient de \$1,70 à \$2,20 la paire.

Le commissaire Marcel donne avis qu'il proposera l'adoption d'un règlement à l'effet d'amender certains règlements quant à la pénalité. Il proposera également l'adoption d'un règlement No 432, de façon à numérotter la ville contre les vols et protéger les voitures.

La commission a résolu de payer à même le fonds de réserve, le compte de M. Ernest Décaré, président de la commission administrative, au montant de \$131,97, représentant ses dépenses de voyage à New-York, en compagnie de M. Charles Laurendeau, avocat, relativement à la demande de la Cie de téléphone Bell, pour l'augmentation de ses taxes.

Les balances disponibles des crédits votés pour la pose de tuyaux dans les rues suivantes, sont versées au fonds général de l'aqueduc: Bickerdike, \$485,46; Bordeaux, \$1,433,49; Beaujeu, \$471,01; Beaconsfield, \$1,81; Belgrave, \$550,59; Bossuet, \$272,65; Dublin et Hall, \$175,50; Greenshield, \$572,89; Grey, \$117,45; Gauthier, \$84,49; Saint-Georges, \$160,48; Harvard, \$466,57; Hillcrest, \$2,46; Hampton, \$207,62; Lanoraie,

DE NOUVEAUX TEMOIGNAGES

LA COMMISSION DU TARIF ENTEND CE MATIN UN REPRESENTANT DES MANUFACTURIERS DE PRODUITS CHIMIQUES — UNE ENQUETE SUR L'INDUSTRIE TEXTILE AU CANADA.

M. F.-H. Wardleworth, représentant des manufacturiers de produits chimiques au Canada, a été le premier à présenter un mémoire, ce matin, à la reprise des séances de la commission du Tarif.

M. Wardleworth a donné une liste des compagnies qui représentent devant cette commission et en leur nom a demandé un tarif protecteur.

Il a ensuite donné une longue nomenclature des produits chimiques manufacturés au Canada. Une réduction du tarif pour ces compagnies causerait une hausse dans leurs prix, et les empêcherait de faire une concurrence convenable aux États-Unis, dont les produits chimiques inonderaient le marché canadien.

M. J.-W. France, c.r., est ensuite appelé à rendre témoignage. M. France, représentant les gouvernements du Manitoba et de la Saskatchewan donne le résultat d'une enquête faite il y a deux ans, de concert avec la commission du commerce sur la situation des industries textiles au Canada. Le but de cette enquête était de découvrir le coût de revient des marchandises manufacturées en Canada.

Le résultat à été qu'une enquête générale devrait être instituée par le gouvernement afin de forcer les compagnies à produire leurs livres, et à donner une idée des profits réalisés jusqu'ici.

M. France a aussi demandé que cette enquête s'étende aux compagnies américaines et anglaises et qu'une comparaison soit établie entre elles.

Sir Charles Gordon prend ensuite la parole au nom de la «Cotton Textile Industry». Après avoir fourni quelques statistiques sur l'industrie textile au Canada, et de sa quotation à la Bourse, sir Gordon passe à la question de la main-d'œuvre et du salaire. Vient ensuite la question des profits réalisés par cette industrie. Durant la guerre, ses profits ont été plus élevés qu'avant 1914. Mais les pertes subies par les différentes compagnies font contre-poids aux profits. Sir Gordon donne ensuite lecture de lettres de différents maîtres, au sujet des prix du coton sur le marché américain, et démontre par des chiffres que les prix sont moins élevés au Canada.

En parlant des compagnies anglaises et des profits qu'elles ont réalisés, sir Gordon dit qu'ils sont trois fois plus élevés que ceux des compagnies canadiennes.

Après une longue discussion entre sir Gordon et sir Charles Gordon, la séance a été ajournée à cet après-midi.

Aux assises

La séance de la Cour d'Assises n'a commencé qu'à 11 h. 15, ce matin. La première cause sur le rôle a été celle du Pacifique-Canadien contre Wilfrid Boudreau. On a mis du temps à nommer les jurés. Les avocats de la Couronne et de la défense ont récité presque le maximum de jurés permis par la loi. Entre le 11e et le 12e juré, 10 ont été récusés. Boudreau est accusé d'avoir volé la compagnie en recevant pour lui-même de l'argent des voyageurs, alors qu'il était à l'emploi de la compagnie, sur un train faisant le service entre Québec et Montréal.

Mc Gernain et Mc Cowan représentent l'accusé. Le procès se continuera cet après-midi.

La grève se continue

Québec, 16. (D.N.C.) — A onze heures, ce matin, les employés en grève ont rencontré le maire et les échevins, mais ils ont posé de nouvelles conditions avant d'accepter l'arbitrage. Finalement, les grévistes se sont retirés sans prendre aucun arrangement. Quelques journalistes travaillaient aujourd'hui à réparer le tuyau, mais les travaux avancent très lentement.

Deux incendies

Le feu a pris hier avant-midi, à 10 h. 45, au No 273 rue des Seigneurs, dans une maison vacante. Les pompiers, sous les ordres du chef Hellemeur, se sont servis d'un jet d'eau et ont éteint le feu en moins de 10 minutes. Les dommages sont légers. A midi 40, le feu a pris à une brasserie appartenant à un M. Beaubien, rue de Gaspé. Le moteur électrique au quatrième étage a mis le feu. A une heure 3 minutes, le feu a pris dans un lot vacant appartenant à M. Reed, 37 rue Olier. Sur ce lot il y avait du goudron, et on ne sait trop comment le feu a pris. Les pompiers se sont servis d'un seul jet d'eau et ont mis une dizaine de minutes à éteindre ce commencement d'incendie.

\$23,01; Marcell, \$209,76; Monkland, \$146,03; Northcliffe, \$15,36 et \$572,07; Oxford et Western, \$571,36; Old Orchard et Côte Saint-Antoine, \$562,55; Oxford, \$229,59 et \$167,83; Stanley, \$455; Terrebonne, \$4,65; Westhill, \$70,29; total, \$8,940,27.

— La commission vote à même le fonds de réserve un crédit de \$1,000 pour le fonds secret du service de la police.

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDES D'EMPLOI — Jusqu'à 20 mots, 15 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.

AUTOMOBILES

CHAPITRES MÉCANIQUES DEMANDÉS. Suivent les cours, jour ou soir. Licence 6 mois.

A VENDRE

ANIMAUX DOMESTIQUES. La chance de votre vie. Nous possédons 100 lapereaux albinos noirs, garantis de lignée.

TAILLEUR POUR DAMES

E. A. SEGUIN, TAILLEUR POUR DAMES. Spécialité : costumes, manteaux, jupes et robes.

COLLEGE DE BARBIER

Vous voulez occuper une excellente position, avec le plus haut salaire payé ?

REPARATIONS

MEUBLES de toutes sortes peints et rembourés; matelas et Waldorf refaits.

BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratuitement.

SUCCESSION VACANTE DE HARRY FOSTER BRADLEY

AVIS est par les présentes donné aux parents et créanciers de feu Harry Foster Bradley.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE

Dame Marie Thérèse de Backer, des cité et district de Montréal.

FAITS DIVERS

UNE SAISIE DE 5,000 CAISSES. La police du revenu provincial, agissant sous les ordres de M. D.-R. Murphy, inspecteur des licences.

CAMPEAU EST EXONERE

M. Thomas Campeau, accusé d'avoir contrefait la signature du chef de police, M. Pierre Bélanger.

ACCIDENT CHEZ PAGE & SHAW

Léo McManus, 17 ans, 233, Saint-Martin, s'est fait fracturer un bras par une machine à la manufacture de chocolat Page & Shaw.

LES CHASSEMENTS DE LA CHASSE

Dimanche après-midi, M. Louis Tremblay, 42 ans, d'Iberville, a été ramené chez lui sans connaissance.

L'ENFANT TOMBE DANS L'EAU BOUILLANTE

Un bébé de deux ans et demi est tombé, hier après-midi, dans une cuve remplie d'eau bouillante.

Une taxe pour payer un monument

Sherbrooke, 16, (D.N.C.) — A la dernière assemblée de la Chambre de Commerce à Coaticook, il a été question de l'érection d'un monument.

Loterie illégale

Québec, 16, (D.N.C.) — Des procédures ont été prises hier contre trois personnes de cette ville qui avaient entrepris une loterie.

Scierie incendiée

Québec, 16, (D.N.C.) — Hier après-midi, à cinq heures et demie, un incendie désastreux a complètement détruit la scierie de M. P.-N. Mathieu.

TRIBUNAUX CIVILS

PRIVILEGE QUI EST MAINTENU

LA COUR DE REVISION ACCORDE A UN EMPLOYE LE DROIT DE PREFERENCE QU'IL PRETENDAIT AVOIR SUR UNE QUANTITE DE BOIS A L'ENCONTRE DE LA "BANQUE NATIONALE."

LA SOMME EST DUE

Le juge Archer a donné gain de cause à M. L.-N. Ricard et à l'abbé Louis Demoncourt.

Le folklore

A L'ETRANGER ET CHEZ NOUS. Le terme folk-lore désigne aujourd'hui la science de la littérature, des traditions et des usages populaires.

Loterie illégale

Québec, 16, (D.N.C.) — Des procédures ont été prises hier contre trois personnes de cette ville qui avaient entrepris une loterie.

Scierie incendiée

Québec, 16, (D.N.C.) — Hier après-midi, à cinq heures et demie, un incendie désastreux a complètement détruit la scierie de M. P.-N. Mathieu.



Zam-Buk

PROCURER GUERISON PARFAITE

Il vous procure les moyens de traiter la quantité de maladies et de blessures de la peau qui menacent chaque membre de la famille.

Les maux herpétiques et les escarres mélangées et raffinées par procédés scientifiques contribuent ensemble à faire de Zam-Buk un baume unique et très efficace pour la peau.

Tout en apaisant et en purifiant une blessure ou une plaie, Zam-Buk stimule en même temps la reconstruction des tissus endommagés et en assure la guérison parfaite.

Le demandeur a un droit sur ce bois. La Cour de Révision a donc maintenu le privilège que le demandeur prétendait avoir sur une partie du bois de la scierie.

Guillaume Barrette a donc un privilège sur une partie du bois coupé appartenant à la scierie du Lac Gatineau.

Après que le bois aura été vendu, il aura droit de se faire payer par préférence, la somme de \$176, sur le produit de la vente.

Le juge Archer a donné gain de cause à M. L.-N. Ricard et à l'abbé Louis Demoncourt.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.



PEPS

contre Toux, Rhumes, Mal de Gorge, Laryngite et Bronchite.

50 s. chez tous les marchands.

ces, les pratiques superstitieuses ou celles qui sont attachées aux principales circonstances de la vie (naissance, mariage, mort) et jusqu'aux jeux et formulettes enfantines, où peuvent se cacher des

comme aucun autre remède ne peut le faire, Les médecins et les gardes-malades recommandent la reconstitution des tissus endommagés et en assure la guérison parfaite.

Le demandeur a un droit sur ce bois. La Cour de Révision a donc maintenu le privilège que le demandeur prétendait avoir sur une partie du bois de la scierie.

Guillaume Barrette a donc un privilège sur une partie du bois coupé appartenant à la scierie du Lac Gatineau.

Après que le bois aura été vendu, il aura droit de se faire payer par préférence, la somme de \$176, sur le produit de la vente.

Le juge Archer a donné gain de cause à M. L.-N. Ricard et à l'abbé Louis Demoncourt.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat a donc condamné le défendeur Goulet à payer aux demandeurs la somme de \$1,613,83.

Le magistrat

A QUEBEC NOUS PERDONS DU TERRAIN

M. L.-A. TASCHEREAU DENONCE AU REFORM CLUB LES EMPRIÈTEMENTS DU GOUVERNEMENT FEDERAL SUR LES DROITS DES PROVINCES. OTTAWA IMPOSE UNE CONDITION SUR CHAQUE PRIVILEGE.

Québec, 16 — (S.P.C.) — Dans un discours prononcé au Reform Club, hier soir, à un lunch donné en son honneur, M. L.-A. Taschereau, premier ministre de la province, a parlé des empiètements faits par le parlement fédéral sur les droits des provinces. Il a également défendu avec vigueur M. Mackenzie King contre les attaques portées par M. Arthur Meighen, à son égard.

M. Taschereau était accompagné de M. J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture; de M. Antonio Gali-pault, ministre des Travaux Publics et du Travail; de M. J.-C. Kaine, ministre sans portefeuille. Il était également entouré de presque tous les députés fédéraux et provinciaux de la ville et du district, parmi lesquels on remarquait particulièrement M. Ernest Lapointe, député de Québec-Est.

En passant en revue les travaux de son gouvernement et les espoirs qu'il entretenait pour l'avenir, M. Taschereau a traité de quatre points principaux. Pour ce qui est de l'éducation, il a dit que c'est une question vitale pour chaque province, et que Québec fera en sorte de garder les devants en la matière. Des dons généreux sont faits aux universités, mais les écoles inférieures bénéficieront aussi de la générosité du gouvernement.

L'agriculture recevra aussi l'attention du gouvernement qui étudie le projet d'établir des écoles d'agriculture dans tous les districts ruraux.

En ce qui regarde la question ouvrière, le premier ministre exprime l'opinion que par son système de législation ouvrière, la province de Québec a résolu le problème qui surgit des différends ouvriers qui sont la cause de tant d'anxiété ailleurs. Il déclare que la législation ouvrière sera encore complétée à la prochaine session.

La santé publique sera aussi l'objet d'une considération très grande, a dit M. Taschereau.

La province de Québec a envisagé avec une attention grandissante les empiètements faits sur les droits des provinces par le gouvernement fédéral. L'orateur rappelle que lors de l'élaboration de la Confédération, le gouvernement fédéral, en échange des droits de douanes et d'accise, a voté des subsides aux provinces se chiffant à 20 pour cent des droits. Ce qu'il donne aujourd'hui n'équivaut qu'à environ deux ou trois pour cent de ces mêmes droits. Les provinces ont protesté, et le gouvernement fédéral a consenti à accorder de nouveaux subsides, mais il a imposé des conditions.

Le gouvernement fédéral a voté \$300,000 pour l'agriculture, dix millions devant être divisés entre les provinces pour les chemins; il a promis des écoles normales centrales et des écoles techniques; il a voté dix millions pour les logements; il a donné des bureaux de placement; il a fait disparaître certaines sections de la loi concernant les faillites et il a voulu établir des tribunaux de divorce.

Dans chaque cas où le gouvernement fédéral a fait des octrois, il a imposé des conditions qui, déclarait-il avec énergie le premier ministre, constituent des empiètements sur l'autonomie des provinces, empiètements contre lesquels il a protesté vigoureusement, et il demande que les octrois se fassent sans aucune restriction.

Le premier ministre a dit que dans ces derniers temps on a fait appel contre l'esprit de parti, et il profite de l'occasion pour parler en faveur de fortes lignes de partis ou d'un libéralisme sans alliage. Il est contre toute politique de classe. Il n'y a pas de parti de fermiers dans la province de Québec, parce que la législation est favorable aux fermiers et ceux-ci le reconnaissent.

Faisant appel à la bonne entente dans tout le Canada, M. Taschereau ressent les attaques portées contre M. Mackenzie King, par M. Arthur Meighen relativement au dossier du chef libéral durant la guerre. Il est d'opinion que de telles allusions ne font que soulever les préjugés qui ont existé au cours de la guerre et il tient à protester contre cette façon de conduire une campagne politique.

D'autres discours ont été prononcés par MM. J. E. Caron, A. Gali-pault, M. Ernest Lapointe, M. J. C. Kaine, M. Martin Madden, M. H. E. Lavigne et Arthur Paquet.

COMMISSION SCOLAIRE POUR L'ÉCOLE SAINT-JACQUES

LA COMMISSION SCOLAIRE DU DISTRICT CENTRE DEMANDE AU BUREAU CENTRAL DE VERSER \$68,000 À L'ENTREPRENEUR COMME ACOMPTÉ.

La commission scolaire du district Centre a tenu, hier après-midi, son assemblée régulière sous la présidence de M. l'abbé Corbeil. Étaient présents: MM. les commissaires Denis, Poissant et Daigle.

Dès le début de la réunion, après la lecture des minutes de l'assemblée régulière précédente, M. J.-A. Durocher, entrepreneur, à qui a été accordé le contrat pour la construction de la nouvelle école Saint-Jacques, qui sera située à l'angle des rues Demontigny et Sanguinet, demanda au district Centre de recommander au bureau central le paiement d'une somme de \$68,000 comme premier versement fait à M. Durocher.

M. le secrétaire Miller donne ensuite lecture du second rapport mensuel (octobre) de M. l'abbé Reed, visiteur des classes anglaises, pour le district Centre. Dans ce rapport, le visiteur se déclare satisfait des progrès étonnants qu'il a constatés dans presque toutes les écoles qu'il a visitées. Cependant, il croit devoir avertir les commissaires que dans plusieurs classes il a remarqué un nombre beaucoup trop considérable d'élèves. M. l'abbé Reed termine ses remarques en demandant que les examens que devront subir les élèves, à la fin de cette année scolaire soient plus sévères, affirmant que les élèves eux-mêmes en bénéficieraient.

On a lu ensuite le rapport de l'hôpital Saint-Luc, pour l'année finissant le 31 août dernier.

Dans une lettre, adressée à toutes les Commissions scolaires, le brigadier-général Armstrong, commandant du district militaire No 4, avertit les commissaires que, bientôt, le département de la milice va faire une révision des règlements concernant l'organisation des corps de cadets. Dans sa lettre, le brigadier-général Armstrong demande aux différentes commissions scolaires de bien vouloir lui faire parvenir par écrit ou autrement, les suggestions qu'elles trouveront à propos de faire.

M. T.-F. Cudihy, inspecteur des écoles du district centre, annonce ensuite qu'il accordait une prime de dix dollars (\$10), aux écoles suivantes, qui ont donné des résultats satisfaisants: St-Patrice (garçons); Ste-Anne (garçons); St-Joseph (garçons); Bethléem, St-Antoine et Belmont.

M. Miller annonce que M. Pierre-Marie Brionne, professeur de 8ème année, à l'Académie Commerciale du Plateau, vient d'offrir sa démission comme tel, ayant été nommé récemment par le Département de l'Instruction publique, inspecteur d'écoles pour le nouveau district scolaire de Vaudreuil-Soulanges-Laval.

Avant d'ajourner la séance, les commissaires ont prié M. l'abbé Gibeault, visiteur des classes françaises, pour le district centre, de s'enquérir à quel point l'on développe l'enseignement de la langue française dans les classes anglaises du district centre.

Cours d'histoire de l'Art

La seconde leçon sur l'histoire de l'Art (Professeur J.-B. Lagacé) sera donnée à l'École de Chirurgie Dentaire, rue Saint-Hubert, mercredi soir, le 17 novembre, à 8 heures. Sujet: "Jean-François Millet". — Entrée libre.

Euchre

Le troisième euchre annuel du Syndicat des ouvriers carrossiers de Montréal, aura lieu jeudi prochain, le 18 novembre, sous le patronage de S. G. Mgr Georges Gauthier, à la Salle Souart, angle des rues Papineau et Lafontaine.

Récital Rachmaninoff

C'est vendredi soir le 10 décembre prochain que le pianiste compositeur Rachmaninoff viendra donner son récital ici à la salle Windsor sous la direction de M. Louis H. Bourdon.

Le concert du grand compositeur sera sans contredit un des événements artistiques les plus importants de la saison.

Les programmes de la soirée seront dirigés par MM. J. E. Caron, A. Gali-pault, M. Ernest Lapointe, M. J. C. Kaine, M. Martin Madden, M. H. E. Lavigne et Arthur Paquet.

COURTES NOUVELLES

New-York, 16. — M. J.-A. Duchastel, ingénieur de la ville d'Outremont, vient d'être élu vice-président de l'American Road Builders' Association lors de sa réunion annuelle tenue à New-York, hier soir.

M. A. Flaherty, de Chicago est le nouveau président de cette association. La prochaine convention aura lieu à Chicago, le 7 février prochain.

Washington, 16. — Mme Térance MacSweeney, veuve du lord-maire de Cork, décédé dernièrement, a obtenu ses passe-ports pour se rendre aux États-Unis, et s'embarquera le 24 de ce mois. Elle s'en vient assister aux Assemblées qui tiendra à Washington la commission des cent, chargée d'étudier la question irlandaise.

Londres, 16. — La Chambre des Lords a passé en première lecture aujourd'hui le bill du Home Rule et a fixé au 23 de ce mois la deuxième lecture.

Genève, 16. — Le président Hyman, de la Ligue des Nations a déclaré aujourd'hui que la requête du Pérou à l'effet de faire réviser le traité de 1883 entre le Chili et le Pérou, et celle de la Bolivie, à l'effet de faire réviser le traité de 1904 entre la Bolivie et le Chili, ont été réservées parce que les parties intéressées désirent régler ces questions entre elles.

Québec accepte l'arbitrage

Québec, 16. — (D.N.C.) — La grève des 400 employés du département des Travaux publics ne s'est pas terminée hier malgré les efforts tentés pour en venir à une entente.

La ville n'avait pas réussi à onze heures hier soir à faire réparer le tuyau de quarante pouces et le danger d'une conflagration est toujours menaçant.

Les employés des ponts se sont joints aux grévistes et ont laissé l'ouvrage hier soir, laissant les ponts de la ville sans gardiens.

Le comité des travaux publics a étudié la question hier soir, et au cours de la séance, M. P. Cassegrain a déclaré que les travaux de réparations seraient terminés ce matin.

Mais un autre employé arrivant à l'improviste, a annoncé qu'un autre bris de tuyau a eu lieu dans la soirée. Cette nouvelle situation aggrave les choses et on prévoit que le tuyau de quarante pouces ne fonctionnera pas avant dix à douze jours.

Vient de Paraître

- Paul Bourget Anomalies... 1.00
- Almanach Vernot 1921 Prix... 1.00
- Albums illustrés pour enfants
- Les Belles Images... 2.00
- Jeunesse illustrée... 2.00
- Je savaur lire... 2.00
- Diabolo... 1.75
- Science et Voyage... 2.00
- Enfance de Béatrice... 1.50
- Béatrice en apprentissage... 1.50
- Béatrice chez les Turcs... 1.50
- Béatrice chez les alliés... 1.50
- Béatrice mobilisée... 1.50
- Petit illustré... 1.50
- Pillette... 1.50
- Intégralité... 1.50
- Épatant... 1.50
- Le Bon Point Amusant... 1.25
- Lili... 1.25
- Cri-Cri... 1.00
- L'Alphabet de Bébé, Les Bêtes... 1.00
- Mon Premier Alphabet... 90
- Mon Histoire naturelle... 90
- Mon Histoire sainte... 90
- J'apprends à compter... 90
- J'apprends l'orthographe... 90
- Le Buffon amusant: Le lion... 75
- Le Buffon amusant: Le chat... 75
- Tom Tit: Pour amuser les petits... 75
- Contes historiques canadiens... 50
- A.B.C. Alphabet syllabaire... 50
- Alphabet, les animaux humoristiques... 25
- Alphabet, les alphabets amusants... 25
- Alphabet des tout petits... 15
- Mon alphabet... 10
- Album Bébé... 10

Librairie DEOM 251-EST, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

La campagne antivénéérienne

C'est ce soir qu'a lieu à la salle du Conseil Lafontaine des Chevaliers de Colomb, 354-est, rue Sherbrooke, la conférence du docteur Desloges, avec projections cinématographiques. Cette soirée est réservée aux médecins pharmaciens, aux dentistes et aux étudiants de toutes les facultés. Cette représentation cinématographique sera faite dans un but scientifique et sera donnée par le comité des maladies vénériennes du Conseil supérieur d'hygiène.

Le docteur L.-de Lotbinière Harwood, doyen de la faculté de médecine de l'Université de Montréal, présidera cette réunion.

Voici un excellent laxatif tonique, dit le pharmacien

Celery King Son usage est suivi de l'action normale de l'intestin, du travail parfait de l'estomac, ce qui adoucit l'haleine. En boire est une jouissance pour les enfants.



Studio Desrosiers

S'il vous est donné

de savoir discerner le beau et de posséder le sentiment de l'Art, vous aurez grand plaisir à visiter le STUDIO DESROSISIERS, là où se trouve une magnifique collection de bibelots anciens, vases japonais, lampes portatives, bougeoirs, gravures, cadres de style, tables à ouvrage pour dame, en acajou ou en rotin, coussins de fantaisie, bibelots-meuble, soieries japonaises, meubles Chesterfield ou de style. Nos prix sont bas.

Armand Desrosiers Lée
478 rue St-Denis, près Sherbrooke,
Tél. Est 4090. Montréal.



Notes de Jeannette
No 2

N'est-il pas charmant ce petit manteau de sealaine? C'est le cadeau que me fit une duchesse pour la façon dont j'avais chanté au Concert Royal, l'an dernier!

En retour, je lui dis le nom du parfum ensorceleur dont je me servais: Rêve de Beauté.

Elle en est enchantée.

Parfum Rêve de Beauté Erasmic

Dans tous les meilleurs établissements.

Aussi savon, poudre de riz, crème de beauté, eau de toilette.

Anglo-American Agencies Limited 41-43 rue St-François-Xavier, Main 2955.

ROBES D'UN CHARME RAVISSANT POUR FILLETTES



Nous venons de recevoir de Paris un choix merveilleux de modèles et couleurs dont une description détaillée est impossible.

Tulle brodé de chenille ou garni de ruban; motifs de filet posés sur de la soie; luxueux crêpe de Chine avec jolis ruchés et un soupçon de broderie; ruchés brodés allant du haut au bas de la robe; certaines robes ne sont garnies que de petits plis et de point d'ourlet.

Grandeurs 2 à 16 ans... 11.95 à 35.50

—Au deuxième.



Goodwin's LIMITED

Deux euchres à Saint-Pierre-Claver

Demain soir et jeudi soir, les dames bienfaitrices et les jeunes filles de la paroisse donneront réciproquement un euchre au sous-sol de l'église Saint-Pierre-Claver, angle de la rue de Lorimier et du boulevard Saint-Joseph.

Les recettes des deux euchres seront versées entièrement au profit des œuvres paroissiales. Les prix offerts aux gagnants sont exposés dans la vitrine du magasin de Mme Couture, angle des rues Bordeaux et Mont-Royal.

(Communiqué.)

Cours de législation commerciale

Me Alexandre Gérin-Lajoie, avocat et docteur en droit, continuera ce soir, à 8 h. 15, à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal, 185, rue Saint-Denis, son cours public de législation commerciale. Il traitera du commerçant. L'entrée est gratuite.

Thais

L'opéra de Jules Massenet, "Thais" sera joué au Saint-Denis, jeudi soir, par la Société nationale d'opéra, avec choeur et orchestre complets. Mme Edith de Lys a été engagée spécialement pour cette représentation. M. Charles Milhau, qui faisait partie de la troupe Créatore, tiendra le rôle du ténor. Quant à "Athaniel", il est confié à M. Jean Riddex, que les critiques locaux ont été unanimes à reconnaître comme l'un des meilleurs barytons qui nous aient visités. M. Albert Roberval, que tous les amateurs d'art connaissent, dirigera la représentation.

(Communiqué.)

Robes de Soirée

Envoyez votre robe de soirée délicate et finement travaillée à la Toilet Laundry pour la faire nettoyer ou teindre par procédé scientifique. Voici l'époque des rendez-vous sociaux; vous pouvez avoir besoin de cette toilette d'un jour ou l'autre.

Toilet Laundries Limited
Tel. 7640
"Nous teignons à perfection"

Feuilleton du DEVOIR

LISE

par Victor Féli

12 SUITE

—J'ai eu la crainte de ce qui vous est arrivé. J'ai pensé que vous sortiriez de chez vous au son de la cloche et pourriez bien aller tout droit.

—Piquer dans le trou! conclut l'officier en riant. Mille remerciements, Mademoiselle, d'avoir bien voulu procéder à mon sauvetage.

Toute souriante, la jeune fille, un peu pressée, continua:

—C'est la prière du matin qu'on vient de sonner. Je vais vous conduire à la salle à manger.

—Mais, Mademoiselle, je ne demande pas mieux que d'assister à la prière.

—Alors, vous n'avez qu'à me suivre.

Et Lise parcourut rapidement un dédale de couloirs, escaliers, recoins bizarres, pour aboutir à une porte à deux battants grande ouverte, qui était celle du petit oratoire. La voix grave de M. de Saint-Genièvre s'y faisait entendre. Déjà, la veille, le capitaine avait assisté à la prière du soir, et sur un signe de Lise reprit la place qu'elle lui avait indiquée, tandis qu'elle-même s'agenouillait sur son prie-Dieu.

Chrétien sincère, Georges de Lambelle, admirait la scène de foi très simple et très grande qu'offrait

cette réunion matinale en la vieille demeure, où le chef de famille, si vraiment chef, si ostensiblement "le maître" de tous ceux qui étaient là, agencouillait autour de lui, s'agenouillait lui-même devant Dieu. Involontairement, le capitaine eut la pensée que celui qui courbait là devant Dieu sa tête blanche, si altière d'habitude, ne l'avait courbée devant personne au monde...

Lorsqu'il sortit de la chapelle et que le marquis, lui tenant la main, renouvela au jeune homme ses souhaits de bienvenue, sans sourire, mais noblement, le capitaine eut encore l'impression qu'il avait à Michel dans sa lettre:

—C'est un sacré têtard...

Et il comprit mieux qu'il ne l'avait fait aux premières heures de son arrivée au château, l'attitude ultra-respectueuse, évidemment craintive, de tous ceux, enfants ou serviteurs, qui évoluaient autour de "seigneur", ainsi que le docteur l'avait qualifié avec justesse. Décidément, il était saisi par cette étrange ambiance, quand il s'assit à la table du déjeuner à la droite de Lise, qui lui offrait gracieusement les divers éléments du composant, car il trouvait à peine quelques mots discrets pour répondre à la jeune fille. Un demi-silence ré-

gnait autour de la table. La voix de M. de Saint-Genièvre s'éleva, toujours égale, s'adressant à ses fils:

—Avez-vous organisé quelques excursions pouvant intéresser le capitaine?

Francis répondit un peu évasivement:

—C'est assez difficile, en ce pays...

—Mais non, s'empressa de corriger Lise, craignant à la fois que le dédain de son frère causât de la peine au marquis et que le jeune homme s'attirât de ce fait, un des blâmes secs qu'il supportait impatiemment, mais non, nous avons vraiment de jolis coins alentour...

—Lesquels? demanda Francis, légèrement railleur.

—Le château me paraît si intéressant à lui seul, assura aimablement le capitaine, que j'en ferais de nouveau le tour volontiers, ne fût-ce que pour ne plus vous donner de préoccupations à mon sujet, Mademoiselle, ajouta-t-il en riant, et il raconta son erreur dans le couloir compliqué.

—Vous en verrez bien d'autres! dit André, placidement.

—J'en serais enchanté, je vous assure, cela remet de tant de banalités.

—En ce cas, je serai heureux de mettre à votre disposition les divers plans du château, que j'ai fait établir d'après les documents anciens jusqu'aux derniers remaniements, dit M. de Saint-Genièvre. Vous vous expliquerez alors bien des particularités. J'aurai le regret de ne pouvoir vous accompagner moi-même pendant le temps de cette petite étude, mais ma fille Lise est parfaitement au courant. Elle connaît tous les détails des plans et vous guidera.

—C'est une science bien ardue, Mademoiselle, que celle des chiffres, des lignes, remarqua Lambelle.

—Mais non, assura la jeune fille avec sa grâce souriante. C'est aussi amusant que de faire des confitures...

—Mademoiselle, cette association me paraît merveilleuse.

—Si vous saviez tout ce que Lise cumule, dit André, vous seriez pétrifié d'admiration. Tout d'abord, Lillie, j'ai besoin de toi tout de suite, fit-il à mi-voix.

Lise, d'un petit geste discret, lui fit signe de ne pas continuer, et se leva à la suite de son père, qui venait de se mettre debout.

Dans le vestibule, le marquis

adressa encore quelques bonnes paroles au capitaine, et se dirigea vers son cabinet après avoir dit à Lise:

—Viens chercher les plans. Docilement, la jeune fille suivit son père, tandis que le groupe des jeunes gens et des jeunes filles demeurait dans le vestibule, causant et riant.

—J'espère que papa ne va pas garder Lise, ce qui pourrait bien arriver, car c'est l'heure de préparer le courrier, remarqua Jeanne.

—Pour une fois, tu pourrais la remplacer, riposta André!

Jeanne rougit et, vexée, répondit à mi-voix:

—Tu sais bien que c'est impossible. Il n'y a que Lise qui compte pour papa...

Mécontent sans raison, le capitaine leva les yeux sur la jeune fille qui lui sourit gracieusement. Charmante petite, mignonne, des cheveux dorés tout en nfrisons légers, un frais visage aux gais yeux bleus, elle rappelait Lise comme une ébauche peut rendre le souvenir d'une fine peinture, mais l'âme de Lise, cette âme aux instincts généreux et purs, ne brillait point dans les prunelles pâles de Jeanne, put se dire l'officier, auquel, évidemment, la jeune fille essayait de plaire, coquette et rieu-

Cependant, la séance chez le marquis se prolongeait quelque peu. Une femme de chambre se montra: —Madame demande Mlle Lise... La cuisinière se hasarda dans l'entre-bâillement de la porte: —Que voulez-vous, Maria? demanda Aline avec importance. —Si Mlle Lise pouvait venir un instant... Et elle se retira aussi vite... La lourde silhouette de Jean, le fermier, se proffit au haut de l'escalier, qu'il avait monté sans bruit, ses sabots à la main. Il regarda autour de lui, et s'effaçant, se dirigeait vers la cuisine, lorsque M. de Lambelle le reconnut et alla vers lui.

—Eh bien! et les petits malades? —Merci bien, Monsieur. Ils sont presque guéris.

—Tant mieux, tant mieux.

—Que voulez-vous, Jean? de manda Aline, toujours importante.

—Je voulais parler à Mlle Lise.

—Qu'est-ce que c'est?

COMMERCÉ ET FINANCE

LE MARCHÉ ALIMENTAIRE

LES PRIX DES ALIMENTS N'ONT PAS CHANGÉ DEPUIS HIER. — NOS EXPORTATIONS DE FROMAGE VERS L'EUROPE ONT AUGMENTÉ TANDIS QUE NOS EXPORTATIONS DE BEURRE ET D'ŒUFS ONT DIMINUÉ.

Nos exportations de fromage pour la dernière semaine écoulée ont été de 29,064 boîtes contre 16,846 à Liverpool, 808 à Avonmouth, 1,954 à Glasgow, 1,574 à Manchester, 743 à Hull, 150 au Havre, 2,542 à Anvers, 50 à Dublin, 2,276 à Belfast et 2,481 à Hull. Le total de nos exportations de fromage le premier mai dernier est de 1,309,680 boîtes contre 1,103,454 pendant la période correspondante de l'an dernier.

Nos exportations de beurre, d'un autre côté, se sont totalisées à 10,305 colis dont 5 à Liverpool et 250 à Anvers. Nous avons expédié depuis le premier mai dernier 10,305 colis de beurre contre 59,473 pendant la période correspondante de l'an dernier. Nos exportations d'œufs enfin ont été, pendant la dernière semaine écoulée, de 17,875 caisses dont 5,990 à Liverpool, 500 à Avonmouth, 8,235 à Glasgow et 3,150 à Manchester.

Nos exportations depuis le premier mai jusqu'à date atteignent le chiffre de 222,411 colis contre 356,220 pendant la période correspondante de 1919.

Les prix, par ailleurs, n'ont changé depuis hier si on fait exception d'une légère tendance vers la hausse dans les prix du beurre.

Voici les prix du gros sur la place montrealaise :

- Produits de l'étable — Sucre d'érable... 20 à 28c. Sirop d'érable... \$1.90 à \$2.20. Farine-Type — Franco à bord (f.o.b.) Montréal... \$12.50. En lots fractionnés et aux épiciers... 12.80. Œufs — Œufs frais choisis... 67 à 68. Œufs strictement frais... 77 à 80c. Second choisis... 53 à 59c. Beurre — De buurrerie, pasteurisé... 51% à 53c. De buurrerie, premier choix... 51 à 52% c. De buurrerie, bon chx. 50 à 52c.

Le prix du sucre granulé est maintenant de \$11 à \$13 par 100 livres chez les raffineurs.

Fromage — Bonne qualité... 22-16c. Fromage coloré... 23 à 23% c.

Pommes de terre — Les ventes de ce produit sont assez fortes, et les prix sont à la hausse ces jours-ci. On demande \$1.75 pour un sac de 80 livres pris au wagon, et \$1.90 pris à l'entrepôt de gros.

Les viandes fumées — Jambons de 8 à 10 livres, 40 sous; de 10 à 15 livres, 38 à 39 sous; 18 à 25 livres, 37 à 38 sous. Le lard à déjeuner (bacon), fait 50 sous, et le lard désossé, Windsor, se vend à 55 sous.

Nouvelles incorporations

- Québec, 16. — Les nouvelles compagnies dont les noms suivent ont été constituées par lettres patentes provinciales: Maxwell Securities Ltd., de Montréal, agence financière, capital de \$390,000. H. H. Pick and Son, Ltd., de Montréal, immeubles, capital de \$295,000. Canada Heaters, Ltd., de Montréal, poêles, capital de \$250,000. Gélinas, Ltée., de Trois-Rivières, meubles et jouets, capital de \$49,000. Pacifique Vandelaar, Incorporé, de Montréal, hôtel, capital de \$49,000. King Edward Hotel Co., Ltd., de Québec, hôtel, capital de \$49,000. The Consolidated Products, Ltd., de Montréal, matériaux pour tôlerie, capital de \$20,000. Dominion Rattan Co., Ltd., de Montréal, meubles, capital de \$20,000. Laurentian Oil Co., Ltd., de Montréal, capital de \$20,000. Georges Vézina, Ltée., de Chicoutimi, automobiles, capital de \$20,000. Perry's Ltd. pharmacie, de Montréal, capital de \$20,000. Reliance Press, Ltd., de Montréal, imprimerie, capital de \$20,000. Michaud et Richard, Ltée., de La Sarre, bois, capital de \$19,000. La Cie de Construction de Thetford Mines, capital de \$10,000. Tougas et Tougas, Ltée., de Montréal, bois, capital de \$9,000.

VILLE DE PARIS 5% Obligations à lots. Nous vendons aujourd'hui 354.00 Publication de 500 Fcs participant à tous les tirages. BRYANT, ISARD & CO. Agents de Change 84-90 rue St-Frs-Xavier, Montréal. MAIN 4960. Notre Maison est reliée télégraphiquement à tous les marchés des Etats-Unis et du Canada.

ÇA ET LA LA MATINÉE À LA BOURSE

De Toronto, on apprend que pas moins de vingt-deux firmes financières ont fait des soumissions pour obtenir l'émission de \$5,000,000 qui a été vendue hier, par la Province d'Ontario. Il faut cependant noter que plusieurs maisons se sont groupées en syndicat ce qui met le nombre des soumissions à six. L'émission, comme on peut le constater, est bien vue dans les milieux financiers de la province voisine. Le syndicat qui a finalement réussi à se faire adjuiger l'émission se compose de deux firmes de Toronto et d'une de Chicago. Les bons seront, dit-on, offerts aujourd'hui même aux Etats-Unis à 95.60 pour rapporter 8.80 pour cent. Le gouvernement ontarien recevra 5.22 en monnaie canadienne et à peu près 7.20 en monnaie américaine.

On est d'opinion cependant que les firmes ont obtenu en général un taux d'échange favorable avant de faire leurs soumissions et c'est ce qui leur a permis d'offrir 104.535. Les bons sont offerts à maturité dans sept ans et portent six pour cent d'intérêt. L'intérêt et le capital sont payables à Toronto, à Montréal et à New-York.

Le prix du papier à journal semble être définitivement à la baisse si on en croit certaines informations qui viennent des Etats-Unis. On offrait, la semaine dernière, à New-York, le papier à \$5.90 le cent livres. Des milliers de tonnes de papier venant des pays étrangers, des pays scandinaves et de l'Allemagne entre autres, arrivent depuis quelque temps sur le marché américain. Les industriels allemands offrent leur papier à raison de \$5.90 le cent livres. On cite les noms de 10 maisons de New-York qui sont prêtes à vendre du papier à journal venant de la Norvège, de la Suède, de la Scandinavie, de la Finlande, d'Angleterre, de l'Allemagne et même du Japon. Cela semble indiquer que les propriétaires de journaux devront, dans un avenir relativement rapproché, payer moins cher pour le papier dont ils ont besoin.

Plusieurs épiciers de New-York vendaient leur sucre granulé, hier, à raison de 10 sous la livre. Il y a cependant encore quelques endroits où le sucre se vend de 11 à 16 sous la livre. La situation demeure pratiquement la même sur le marché de Montréal. Quelques épiciers en gros vendent le sucre à 12 sous la livre tandis que les prix varient chez les marchands détaillants.

La baisse du franc

Un journal français publie les quelques notes suivantes: La tension des changes étrangers continue. Cette allure des changes va-t-elle se poursuivre dans ces conditions fâcheuses, ou la dépréciation du franc est-elle due à des causes passagères? Un collaborateur de l'«ECHO de Paris» a questionné, à ce sujet, un technicien financier d'une compétence universellement reconnue.

—Croyez-vous, lui a-t-il demandé, que la décision prise par l'Angleterre de renoncer, en ce qui la concerne, à l'une des sanctions prévues par le traité de Versailles ait contribué à la baisse de notre franc, ou sommes-nous de nouveau en présence de spéculations sur les changes? —Ni l'un ni l'autre. D'après mes renseignements, ce ne sont pas des affaires spéculatives, mais des affaires de couverture de commerçants et d'industriels qui ont motivé cette baisse. Beaucoup de gens s'attendaient à un mouvement inverse et avaient pas mal d'argent à déboursé. Ne voyant pas se produire l'amélioration espérée du change, ils sont forcés de racheter. Ce sont là de petits mouvements qui assaillent le marché de temps en temps. Une fois que les gens se seront convertis, le calme reviendra et le change reprendra son allure normale.

—Comment se fait-il qu'en mai le change nous ait été autrement favorable? —Il y a eu un grand mouvement de baisse de la livre au printemps, parce que nous avions fait des achats de blé pendant les mois d'hiver et que nous n'en avons plus eu besoin ensuite. Le marché s'est ainsi trouvé allégé. Cette période a coïncidé avec la grande amélioration de notre commerce extérieur. —Le m'imaginai, à la suite de la grève des mines anglaises, que l'Angleterre ne nous livrait pas actuellement de charbon, nous n'aurions pas besoin de lui verser d'argent? —Evidemment, votre argument est logique. Nous devrions plutôt avoir une dette. Mais le change sur l'Amérique est commandé par les besoins généraux de l'Europe, et l'Angleterre est débitrice de l'Amérique. A cause de cette situation, le dollar est ferme. Nous n'avons pas acheté de charbon, nous n'avons pas acheté de charbon, nous n'avons pas acheté de charbon et industriels s'étaient plutôt abstenus de se convertir, escamotant une baisse du change. Maintenant, il y a des demandes. Ce mouvement, je le répète, à moins d'événements imprévus, s'arrêtera avant peu et le change se détendra.

Cours du change

Cote des devises étrangères de L.-G. Beaubien et Cie, Banquiers et agents de change près la bourse de Montréal. Cours moyens à New-York: Londres (livre sterling) 3.40, Paris (franc) frs 17.12, Bruxelles (franc) frs 16.17, Genève (franc) frs 6.52, Madrid (peseta) frs 123.5, Berlin (mark) frs 0.135, Vienne (couronne) frs 90.34, Rotterdam (florin) frs 30, Rome (lire) frs 28.40. Cours moyens à Montréal: New-York 124% c, Londres 3.87, Paris frs 15.08, Bruxelles frs 14.10, Genève 5.00, Madrid 17.

LES COURS SONT UN PEU PLUS FORTS ET LA REPRISE SE FAIT SENTIR UN PEU. — LES ATLANTIC SUGAR SE RELEVENT. — LE SENTIMENT QUI DOMINE SUR LA PLACE DE WALL STREET.

On a noté un certain relèvement sur la place montrealaise à la séance de ce matin. Cette tendance vers la hausse a naturellement donné un peu de confiance aux spéculateurs qui commencent à fuir les milieux financiers à la suite des culbutes dont on a été témoin ces jours derniers. D'ont tabler sur cette amélioration du marché pour faire des transactions? Les financiers n'osent pas trop conseiller à leurs clients de faire des achats par le temps qui court. Le marché n'a pas encore repris définitivement son aplomb et les valeurs restent encore sous l'influence de facteurs plus ou moins déprimants. Le marché spéculatif, en un mot, fait preuve d'une nervosité dont il faut se défier. Il faut cependant enregistrer une amélioration sensible dans le compartiment des Atlantic Sugar. Depuis quelques semaines et depuis quelques jours surtout ce stock, comme on le sait, n'a procédé qu'à reculs et ce n'est que ce matin qu'il a fait preuve d'un peu plus de fermeté.

BOURSE DES MINES

Cours fournis par la maison Fairbanks, Gosselin et Cie, 103-ouest, rue Notre-Dame, Montréal. Adanac 19%, 2; Apex 12%, 1; Atlas 12%, 1; Bailey 13%, 1; Boston Creek 14%, 6; Chamber 200, 220; Crown Res 19; Davidson 45; Dome Est 46; Dome Lake 3%, 3 1/2; Gifford 1300, 1350; Gold Reef 3, 3 1/2; Hargraves 545, 550; Kirk Lake 39, 41; La Rose 29, 28; Lake Shore 104; McIntyre 189, 190; McKinley Dar 45, 48; Mining Corp 160, 165; Moneta 8, 10; Newray 41, 6; Nipissing 900, 950; Ophir 1%, 2 1/2; Pure Crown 19, 22; Pres. E. Dome 21%, 3.

Voici les transactions qui ont eu lieu sur notre place locale: les Atlantic Sugar ont débuté à 25 pour se hisser à 27 et finalement se tasser à 26, ce sont les valeurs qui ont été le plus actives; les National Breweries se présentent ensuite à 54, soit une fraction de plus qu'au début; les Brompton Paper se vendent bien à 62; les Riordon Paper ne sont guère plus fortes que la veille à 153 1-2; les Wayagamack se vendent bien à 109; les Spanish River demeurent inchangées à 85; les Peter Lyall Construction gagnent du terrain sensiblement en ouvrant à 39 et en clôturant à 45; les Abitibi Power font 60; les Brazilian Traction s'ajoutent un point à 36; les Dominion Bridge languissent à 75; les General Electric se traitent à 95; les Canada Cement, par parties de lots, touchent 57; les Detroit Railway sont fermes à 103 1-2; les B. C. Fishing sont inchangées à 38; les Iron sont bien vues à 49 1-2; les Carriage Factories sont très faibles à 9 1-2 après avoir ouvert à 10. Notons, sur la fin de la liste, les valeurs moins actives suivantes: les Laurentide à 93, les Montreal Power à 79, les Quebec Railway à 22, les Shawinigan à 103 1-2, les Steel of Canada à 60, les Canada Steamship Lines à 51, les Dominion Textile à 115, les Ontario Steel à 60, les Dominion Glass à 60, les Canada Cottons à 78 et les Ogilvie Flour à 200. Sont en baisse les valeurs de priorité: les Canada Cement à 91, les Canada Car à 78, les Iron à 63 1-2, les Steel of Canada à 89, les Spanish River à 90, les Steel of Canada à 89 et les Canada Steamship à 69 1-4.

OPERATIONS DE LA MATINÉE

(Cours fournis par la Maison L.-G. Beaubien et Cie). Iron 25 à 47%, 25 à 47%, 25 à 47%. Steel 15 à 60, 10 à 60, 25 à 60. Abitibi 10 à 59%, 25 à 59%, 75 à 60, 60 à 60, 15 à 60. Brazil 10 à 36, 50 à 35%, 25 à 36, 140 à 36. Sugar 10 à 28, 215 à 25, 15 à 24%, 15 à 25, 20 à 24%, 25 à 24%, 150 à 24%, 30 à 25, 10 à 20, 25 à 20%, 5 à 27, 25 à 20%, 35 à 20%, 25 à 20%, 10 à 20%, 10 à 20%, 25 à 20, 25 à 20%, 30 à 20. Brompton 380 à 62, 75 à 62. Laurentide 5 à 92, 25 à 93. Steam 5 à 49%, 25 à 59, 50 à 50%, 10 à 51. Breweries 165 à 53%, 50 à 53%, 325 à 54, 170 à 54. Smelters 10 à 21, 5 à 20%, 105 à 20%, 30 à 20%. Quebec 125 à 21%, 5 à 21%, 50 à 22.

SPECULATION!

Si vous désirez être informé de ce qui se passe en Bourse, demandez notre

NOTE AMERICAINE

adressée gratis chaque jour.

Fils privés: — New-York, Toronto, Hamilton.

FAIRBANKS GOSSELIN & CO. Agents de Change à la Bourse de Montréal. 103-ouest, rue Notre-Dame. Téléphone: — Main 4090. Communiquant avec tous les services. Consultez notre Service d'Informations.

Spanish 35 à 85, 25 à 84 1/2, 50 à 85, 15 à 84 1/2. Glass 100 à 60. Weyan 15 à 100%, 20 à 100. Textile 10 à 112%, 45 à 115. Riordon 100 à 152, 5 à 152%, 10 à 150. Mont. Power 50 à 78%, 25 à 79. 25 à 154%, 25 à 153%, 25 à 153%. Shaw 50 à 103, 20 à 103 1/2. Bell Tel. 2 à 100. Fishing 45 à 38. Can. Cot. 50 à 78. Carriage 25 à 10, 25 à 95%. Detroit 25 à 10. Gen. Elec. 10 à 95, 55 à 95. Pennan. 1 à 100. Ogilvie 25 à 100, 5 à 200. Ont. Steel 15 à 58. Steel of Can. priv. 19 à 89. Lyall 15 à 30, 25 à 39%, 25 à 39, 75 à 40, 25 à 45. Glass priv. 25 à 83. Dom. Loni priv. 15 à 78. Riordon priv 25 à 87. Dom. Br. 41 à 75. Car priv. 105 à 78. Steam priv. 10 à 60 1/2. Spanish priv. 10 à 88 1/2, 30 à 89 1/2, 110 à 90, 75 à 89 1/2, 5 à 90. Cement 5 à 57. Dom. Steel priv. 10 à 63 1/2. Cement priv. 10 à 91. Hors liste: Mont. Tram. 10 à 10. Dryden 50 à 27 1/2. New Riordon 2 à 36. N.A.P.P. 90 à 5. Banques: Wilsons 15 à 17 1/2. Mop-bands 50 à 167. Montréal 5 à 189, 10 à 189 1/2, 5 à 190, 6 à 189 1/2.

BOURSE DE NEW-YORK. Cours fournis par la maison Fortier, Beauvais et Cie, 28 rue Notre-Dame, Montréal. Ails Chalmers 32, 31 1/2. Am. Can. 25 1/2, 25 1/2. Am. Int. Corp. 125 1/2, 127 1/2. Am. Locomotive 35 1/2, 36 1/2. Am. Smelting 51 1/2, 52 1/2. Am. Sugar 98, 99 1/2. Am. Sunbeam Tobacco 77 1/2, 78 1/2. Am. Woolen 65 1/2, 66 1/2.

BOURSE DES MINES. Cours fournis par la maison Fairbanks, Gosselin et Cie, 103-ouest, rue Notre-Dame, Montréal. Adanac 19%, 2; Apex 12%, 1; Atlas 12%, 1; Bailey 13%, 1; Boston Creek 14%, 6; Chamber 200, 220; Crown Res 19; Davidson 45; Dome Est 46; Dome Lake 3%, 3 1/2; Gifford 1300, 1350; Gold Reef 3, 3 1/2; Hargraves 545, 550; Kirk Lake 39, 41; La Rose 29, 28; Lake Shore 104; McIntyre 189, 190; McKinley Dar 45, 48; Mining Corp 160, 165; Moneta 8, 10; Newray 41, 6; Nipissing 900, 950; Ophir 1%, 2 1/2; Pure Crown 19, 22; Pres. E. Dome 21%, 3.

BOURSE DE NEW-YORK. Cours fournis par la maison Fortier, Beauvais et Cie, 28 rue Notre-Dame, Montréal. Anaconda Copper 41 1/2, 42 1/2. Bethlehem Steel (B) 100, 102 1/2. Can. Pac. 109 1/2, 110 1/2. Canadian Pacific 111 1/2, 112 1/2. Central Leather 37 1/2, 38 1/2. Atlantic Gulf 115, 117 1/2. Corn Products 77 1/2, 78 1/2. Crucible Steel 103 1/2, 107 1/2. Cuba Cane Sugar 14, 14 1/2. Goodrich 43, 44. Great Northern Ore 31, 31 1/2. Internat. Nickel 15 1/2, 15 1/2. Inter. Merc. Marine 15 1/2, 15. do de priorité 53 1/2, 53 1/2. Internat. Paper 56 1/2, 57 1/2. Kelly Springfield 42, 42 1/2. Keystone Tire and Rub 10, 10 1/2. Louisiana Steel 56 1/2, 57 1/2. Nova Scotia Steel 40, 39 1/2. Mexican Petrol 164, 163 1/2. Pan Amer. Petrol 77, 78 1/2. Vindicator 24 1/2, 24 1/2. Pierce Arrow 50, 50 1/2. Vindicator 24 1/2, 24 1/2. Pierced Steel Car 52 1/2, 54. Republic I. and S 91 1/2, 91 1/2. Vindicator 24 1/2, 24 1/2. Royal Dutch 80, 80 1/2. Sinclair Oil Cons. 25 1/2, 26 1/2. Vindicator 109 1/2, 111 1/2. Studobaker 49 1/2, 49 1/2.

Nous avons acheté et offrons en souscription au public au prix de 98.10 soit un rendement de 6% \$211,500 d'Obligations 5 1/2% A CINQ ANS de la ville de SHAWINIGAN datées du 1er mai 1920. Shawinigan est une des principales villes industrielles du Québec. Population estimée à 18,000 âmes. On souscrit chez nous et chez les notaires nos correspondants. La Corporation des Obligations Municipales Limitée. 124 rue St-Pierre, 7 Place d'Armes, QUÉBEC, MONTREAL.

BOURSE DE NEW-YORK. Cours fournis par la maison Fortier, Beauvais et Cie, 28 rue Notre-Dame, Montréal. Anaconda Copper 41 1/2, 42 1/2. Bethlehem Steel (B) 100, 102 1/2. Can. Pac. 109 1/2, 110 1/2. Canadian Pacific 111 1/2, 112 1/2. Central Leather 37 1/2, 38 1/2. Atlantic Gulf 115, 117 1/2. Corn Products 77 1/2, 78 1/2. Crucible Steel 103 1/2, 107 1/2. Cuba Cane Sugar 14, 14 1/2. Goodrich 43, 44. Great Northern Ore 31, 31 1/2. Internat. Nickel 15 1/2, 15 1/2. Inter. Merc. Marine 15 1/2, 15. do de priorité 53 1/2, 53 1/2. Internat. Paper 56 1/2, 57 1/2. Kelly Springfield 42, 42 1/2. Keystone Tire and Rub 10, 10 1/2. Louisiana Steel 56 1/2, 57 1/2. Nova Scotia Steel 40, 39 1/2. Mexican Petrol 164, 163 1/2. Pan Amer. Petrol 77, 78 1/2. Vindicator 24 1/2, 24 1/2. Pierced Steel Car 52 1/2, 54. Republic I. and S 91 1/2, 91 1/2. Vindicator 24 1/2, 24 1/2. Royal Dutch 80, 80 1/2. Sinclair Oil Cons. 25 1/2, 26 1/2. Vindicator 109 1/2, 111 1/2. Studobaker 49 1/2, 49 1/2.

Placements d'Automne 6 à 6 1/2% Nous offrons sujets à vente préalable. Province de Québec 6% 1925 6. Cité des Trois-Rivières 6% 1930 6. Paroisse Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours de Montréal 6% 1925 6. Montreal Tramways and Power Co. Limited 6 1/2% 1924 6 1/2. Montreal Public Service Corporation 6 1/2% 1924 6 1/2. Cie de Pulpe et de Pouvoirs d'Eau du Saguenay 6 1/2% 1929 à 1934 6 1/2. Téléphonez ou télégraphiez vos commandes à nos frais. Beausoleil, Limitée. Bons et Obligations. 112 rue St-Jacques, Montréal. Téléphone Main 1415.

NOUS OFFRONS AU PUBLIC au prix de 96.50 et l'intérêt couru, soit un rendement de 6 1/2% une tranche de \$2,000,000 (deux millions) DE L'EMPRUNT CANADIEN DE VINGT MILLIONS à dix ans du 1er mai 1920 de la Ville de Paris (CAPITALE DU MONDE) en Obligations 6% de \$100, de \$500 et de \$1,000 remboursables en dollars-or CANADIENS le 1er mai 1930 et coupons payables en même monnaie et sans frais les 1ers mai et novembre, à tous les bureaux et succursales des quatre banques CANADIENNES soussignées: enregistrables GRATIS au bureaux de la Société d'Administration générale, à Montréal, 35, rue S.-Jacques, et à Québec, Côte de la Montagne; livrables au moment de la souscription sous leur forme DEFINITIVE. Autorisation et légalité. Objet et caractère de l'emprunt. Cet emprunt a été autorisé par décret du gouvernement français le 26 avril 1920; la légalité en a été contrôlée par M. S.-G. Archibald, Conseil du Roi, pratiquant au Barreau de Paris, et par MM. Kavanagh, Lajoie & Lacoste, avocats, de Montréal. Personnalité de l'emprunteuse. Troisième ville du monde par la population (3,500,000 âmes, soit la moitié de la population du Canada au dernier recensement). Une des premières, sinon la première, par l'importance politique et intellectuelle, et par la richesse. Siège d'un gouvernement d'ordre, qui par une opportune intervention en Pologne vient de sauver le monde du péril bolchéviste. Capitale d'un grand pays de 40,000,000 d'habitants qui, durant quinze siècles de civilisation, a toujours scrupuleusement observé ses engagements internationaux. TROIS MILLIARDS TROIS CENT TRENTÉ-CINQ MILLIONS (\$3,335,000,000) DE PROPRIÉTÉ IMPOSABLE, non compris les édifices publics. On souscrit dès maintenant à nos bureaux et chez nos correspondants. BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, BANQUE NATIONALE, BANQUE DES MARCHANDS DU CANADA, STANDARD BANK OF CANADA, L.-G. BEAUBIEN & CIE, Ltée, CORPORATION DES OBLIGATIONS MUNICIPALES, Ltée, CREDIT CANADIEN, VERSAILLES-VIDRICAIRE-BOULAIS, (limitée).

La Vie Sportive

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA LIGUE DE QUILLES PROVINCIALE

Elle a eu lieu dimanche dernier à Québec. — L'honorable J.-E. Caron élu président honoraire. — M. X.-E. Narbonne est de nouveau choisi comme président. — Des amendements à la constitution. — Un concours sera organisé.

Québec, 16. — L'assemblée annuelle de la Ligue de Quilles Provinciale a été tenue dimanche dernier, à l'hôtel Saint-Roch, sous la présidence de M. X.-E. Narbonne. Cette réunion dut être ajournée presque aussitôt, mais fut reprise dans le cours de l'après-midi, à la résidence de M. Ernest Gagnon, aviseur légal de la ligue.

En l'absence du secrétaire, appelé à Montréal par affaires, le président pria M. Paul Caron d'agir en qualité de secrétaire pro-tempore, ce qu'il fit de bonne grâce. Le président fit rapport que les clubs Sorel et Trois-Rivières n'étaient pas représentés à l'assemblée, tandis que les clubs Grand-Mère et Chicoutimi l'avaient autorisée à représenter. Les clubs Montréal, Québec et Lévis étaient présents. Plusieurs questions importantes furent discutées au cours de l'assemblée et certains amendements à la constitution furent adoptés. L'avenir tout club de la ligue devra opérer régulièrement sa franchise, à moins d'avoir été exempté par la ligue, à défaut de quoi le club en défaut perdra ses droits. La contribution annuelle a été portée à \$20.00 au lieu de \$10.00, mais ceci ne viendra en vigueur que l'an prochain. Il a été plus résolu d'accorder neuf prix pour les prochains

UNE SÉANCE DE BOXE VENDREDI SOIR À L'ARNA

Le National Sporting Club donnera une autre séance de boxe cette semaine, alors que vendredi soir, un programme de tout premier ordre sera mis à l'affiche par le club de M. Tom Duggan. Le combat principal à cette soirée sera l'exhibition de dix rondes entre Charles Ledoux et Mickey Delmont, deux poids coq avantageusement connus du public montrealais. En plus de ce combat, qui à lui seul, vaudra le prix d'admission, il y aura un autre engagement de dix rondes entre Jack Thomas et Joe Mitchell, de Syracuse. Mitchell, en grande condition, devrait forcer Thomas à se dépenser, car il est fort habile. Lors de sa première apparition à Montréal, il fut opposé à Descoteaux, qui faisait ses débuts comme professionnel, et quoique concédant une quinzaine de livres au Canadien, il lui administra une terrible raclée. L'Américain frappa des deux mains, tout en étant excessivement difficile à toucher, il danse continuellement autour de son adversaire. Le plus intéressant, c'est qu'il est capable de faire la dixième ronde aussi vite que la première.

AU MONUMENT LUNDI
On nous informe que le programme suivant sera mis à l'affiche par le club athlétique Régat, lundi prochain au Monument National: Teddy O'Flanagan vs George Rivet. Greek Alger vs Gus Lavigne. Young Jack Sharkey vs Young Green. Danny McCormick vs Young Lewis. Ces quatre assauts seront de dix rondes chacun.

DUMOULIN SE PRÉPARE
Léonard Dumoulin (Jack Renaud) dans les cercles pugilistiques, mène le bal rondement avec Paul Lahaye, au Cercle Outremont. Pour deux poids demi-lourds, ces deux boxeurs y vont avec une rapidité surprenante et il faut qu'ils soient tenaces pour encaisser les crochets et les "impereuts" qu'ils échançent. Dumoulin doit se battre contre Cully, vendredi soir, à l'Aréna Mont-Royal, et il sera en grande condition lorsqu'il entrera dans l'arène.

LAVIGNE A L'ENTRAÎNEMENT
Le boxeur de Québec s'entraîne plus que jamais et ceux qui le voient travailler de la sorte ne peuvent s'empêcher de penser qu'il est à présent prêt pour quelque chose d'important.

Gus Lavigne, tous le savent, n'a jamais oublié que Thomas lui a promis une revanche et quoique ne l'admettant pas, il est probable que c'est pour ce match retour qu'il met tant de peine à s'entraîner. Le Québécois est un de ceux qui savent ce qu'il en coûte d'entrer dans l'arène sans être en condition et s'il se battait demain il n'aurait pas le manque de forme à alléguer comme alibi. Lavigne est maintenant plus rapide que jamais et il est à peu près le seul boxeur local à être de taille à forcer Jack Thomas à se dépenser. On commencera à la faire battre avec Greek Alger, lundi prochain, et s'il sort victorieux, ce sera à Thomas qu'il s'attaquera en deuxième lieu. Si cette paire en vient jamais aux prises, une autre fois, il est certain que l'assaut sera mouvementé.

BROSSEAU DANS L'ARÈNE
Répondant à l'invitation de la direction du club Athlétique Régat, un groupe de journalistes s'est rendu au Cercle Outremont, pour voir pratiquer Eugène Brosseau, hier après-midi, et si le Canadien peut accomplir dans l'arène ce qu'il peut faire à l'entraînement, il est encore capable de quelques choses.

LES SÉRIES DE LA CLASSE "A" DE LA M. B. A.

Voici les résultats obtenus dans les joutes disputées hier soir dans les séries de la classe "A", de la Montreal Bowling Association:

Canadien			
Jobel	180	138	212-530
Ducharme	192	174	192-565
Couvette	166	159	183-508
Fillion	195	189	159-523
N. Labelle	214	191	214-619
Totaux	954	831	954-2744
El. ctra			
Delorme	191	156	156-503
Valin	175	208	186-569
Andy	156	157	198-511
Pelletier	165	187	186-538
Egan	197	165	159-431
Totaux	794	873	885-2552
National			
Blondeau	169	167	162-498
Desautels	179	166	202-547
Marca	205	170	170-545
Benard	175	196	183-554
Meunier	175	163	188-526
Totaux	903	862	905-2670
Masson			
St-Laurent	190	195	220-605
Bergeron	173	189	176-538
Faucher	174	189	203-566
Gondreau	188	177	166-531
Jodoin	169	203	221-593
Totaux	894	963	996-2833
M.A.A.A. Bleu			
Freck	130	156	144-430
Gibbs	130	185	151-466
Hughes	187	177	146-510
Buckle	166	204	185-555
Bishop	151	177	153-481
Totaux	764	895	779-2442
St. Stele			
W. Bryson	159	210	204-573
Lann	165	144	160-469
Curtis	165	166	178-499
Talbot	221	169	167-557
Wright	188	185	187-554
Totaux	888	874	890-2652
Bessner			
Kaufman	186	146	192-524
Lorenze	170	181	169-520
Jacmans	179	169	177-524
Mahoney	152	155	167-467
Winfield	167	167	167-467
Bessner	165	137	188-490
Totaux	852	787	893-2532
M.A.A.A.			
Moir	155	205	170-530
O. ara	160	188	185-533
Perry	136	164	156-456
Brown	230	183	205-618
Wallace	208	168	180-556
Totaux	889	908	896-2693

Brosseau a l'air en parfaite condition. Naturellement, ayant été inactif depuis quelque temps, il est encore un peu gras, mais avec une semaine d'exercices comme ceux qu'il a faits hier, il sera prêt avant longtemps, à se remettre de la partie pour de bon.

Plus d'exercices de culture physique, qui ont duré plus d'un gros quart d'heure, et après s'être attaqué au sac de sable pendant quelques minutes, Brosseau a fait six rondes avec Bert Schneider, Gus Lavigne et Georges Papin.

Raoul Latreille élu président

Le club Saint-François-Xavier étant réorganisé pour l'année 1923-24, a tenu sa première assemblée, vendredi dernier. Les élections ont donné le résultat suivant: Président honoraire: le Normandin, O. Deschamps. Président actif: Raoul Latreille. Vice-présidents: A. Comeau, C. Leclerc. Gérant: A. Vaillancourt. Gérant adjoint: Bolland Brunel. Directeurs: Dr. J. Chausse, W. Talpeau, J.-N. Chamberland, A. Desrosiers, P. Castonguay, H. Lavigne, E.-B. Brunelle, L. Larivée. Nul doute qu'avec un tel bureau, la direction du Club marchera de succès en succès et cela selon le plus grand désir de tous les membres.

La plupart des joueurs de l'an dernier ont été réintégrés au sein de l'équipe de Saint-François-Xavier. D'autres nouvelles étoiles de hockey, figurant sur la brillante équipe de Raoul Latreille, le Saint-François-Xavier retrouve une grosse saison et saura, une fois de plus, attirer l'attention de ses nombreux partisans.

M. Raoul Latreille, président du Club athlétique, champion de la Ligue Montréal l'an dernier, vient d'être élu président de Saint-François-Xavier et espère bien que son club remportera la palme cette année.

M. Armand Vaillancourt, pilote de l'équipe de hockey, vient d'être élu président de la direction de nombreux projets en vue pour la prochaine saison.

Fred Fulton est victorieux
Winnipeg, Man., 16. — Harry Williams, de San Francisco, n'a pu faire que deux rondes devant Fred Fulton, de Minneapolis, dans un combat de douze rondes qui avait lieu ici, hier soir.

Fulton a couché son adversaire par un moyen d'un coup de gauche à la mâchoire, suivi d'un crochet de droite à la mâchoire après une minute et quatorze secondes de boxe dans la deuxième ronde.

Bryan Downey a été défait
Philadelphie, 16. — Angle Bator, de New-York, a défait, aux points, Bryan Downey, de Columbus, Ohio, dans un assaut de huit rondes qui avait lieu ici, hier soir.

K. O. George Chaney, de Baltimore, a knock-out Johnny Mahoney, de Hazelton, dans la quatrième ronde d'un assaut de huit rondes.

L'assemblée est ajournée
Les propriétaires de franchises et les officiers de la Ligue de Baseball de la Cité étaient convoqués à une réunion qui devait être l'assemblée annuelle de la ligue du président Thibault mais cette assemblée a dû être ajournée à lundi prochain, alors que nos maîtres de baseball feront le choix de leurs officiers pour la prochaine saison. Cette réunion aura lieu au Conseil Lafontaine, des Chevaliers de Colomb.

La rencontre Jack Dempsey-Carpentier

New-York, 16. — Tex Rickard, Charles Cochran, de Londres, et William A. Brady, les copromoteurs de la rencontre Jack Dempsey-Georges Carpentier, ont combiné leurs intérêts pour donner la bataille aux Etats-Unis. On a approuvé cette nouvelle charte fut octroyée à la "Dempsey-Carpentier Contest Company". Un représentant de M. Rickard a déclaré que les trois promoteurs sont les seuls directeurs de la compagnie qui donnera des batailles sous le nom de "American Sporting Club". M. Cochran, a-t-on ajouté, verra aux intérêts européens de la compagnie, c'est-à-dire qu'il essaiera d'amener des pugilistes étrangers aux Etats-Unis.

ON RESERVE DEJA SES BILLETS
New-York, 16. — Quoique l'endroit de l'assaut Carpentier-Dempsey n'a pas encore été choisi par les promoteurs, MM. Cochran, Brady et Rickard, ont commencé déjà à vouloir réserver des sièges pour être témoins de cette bataille où le championnat du monde sera en jeu. La dernière demande de billets reçue par M. Rickard vient de la part de l'ambassadeur de la République Argentine, le Dr Thomas Le Breton, qui veut avoir trois places près de l'arène, Enrique Gil, de la société égale de Aldo Campos et Gil, ont adressé la demande de l'ambassadeur à M. Rickard. Les huit cents membres du Madison Square Garden Sporting Club ont aussi soumis leurs applications au promoteur Rickard.

La famine menace les Chinois

Shanghai, 16 (S.P.A.) — La récolte n'ayant donné que huit pour cent de la production normale, près de 40,000,000 de Chinois, des sept provinces du nord, se trouvent menacés par la pire famine qu'il y ait jamais connue cette région. Le gouvernement chinois a résolu de se porter à leur secours, mais son action est lente; on a forcé à Shanghai et à Pékin des associations de secours qui ont déjà recueilli cent millions. Il en faudrait deux cents pour le moment. Les Chambres de Commerce anglaises et américaines sont en tête de ce mouvement. Les souscriptions affluent de toutes parts en faveur des sinistrés; les listes resteraient ouvertes jusqu'au mois de décembre.

Le gouvernement espagnol est mesquin

Madrid, 16. — (S.P.A.) — L'éducation supérieure n'est plus qu'un privilège des gens fortunés, écrit *La Libertad*, à la nouvelle que le gouvernement vient de retrancher l'octroi de 500,000 pesetas (\$100,000) aux universités, sous forme de bourse aux étudiants pauvres. Le journal regrette ce geste du ministère actuel qui ferme ainsi la porte des carrières libérales aux classes indigentes; il constate que les universités fournissent de jeunes gens, fils à papa, qui vivent grassement sans se préoccuper de leurs cours et qui n'ont aucune aptitude aux études professionnelles, tandis que de tels talents, nés parmi la classe ouvrière, s'étiolent dans les usines pressés de se procurer à bonne heure un gagne-pain. Ces jeunes intelligences sont perdues pour la nation.

Clez le coroner

Un nommé Arthur Ménard est mort subitement dans son garage, samedi dernier. C'est un homme d'une quarantaine d'années, et semblait ne porter l'attente d'aucune maladie. Les jurés de la cour du coroner, présidés par le coroner MacMahon, ont rendu un verdict de mort naturelle en suite. Le même verdict a été rendu dans le cas de Marie-Yvonne Bayard, décédée subitement chez elle, 318, rue St-Denis, à l'âge de 30 ans. Les jurés ont rendu un verdict de mort accidentelle, dans le cas de Mme Ceely qu'un cheval en pleine course a frappée, en face de l'Institut des Sourdes-Muettes, rue Saint-Denis, près Cherrier. Un verdict de mort accidentelle a aussi été rendu dans le cas d'Aldéric Saint-Pierre, qui, pompier, est tombé chez lui, suffoqué par la fumée d'un incendie qui avait commencé chez lui.

Le club des marins catholiques

La messe commémorative annuelle du *Catholic Sailors' Club* aura lieu dimanche prochain à la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours à 11 h. La messe pour les marins défunts et pour les bienfaiteurs du club sera dite par le R. P. Devine, S.J., aumônier. La messe habituelle du dimanche ne sera plus dite au club, mais cependant la section des amusements continuera son oeuvre jusqu'à ce que le dernier navire ait quitté le port. Mercredi prochain, à 8 h. le concert d'adieu annuel des marins sera donné par les marins du *Minnesota*; le mercredi 24 novembre la saison des concerts se clora sous les auspices du conseil Dominion des Chevaliers de Colomb.

Euchre annuel

Mercredi soir le 17 novembre courant, aura lieu dans la vaste salle de l'Assistance Publique, angle Lagache-Ést et Berri, le euchre annuel du Cercle Symphonique Saint-Pierre, dont le directeur est M. Jean Goulet. Une partie de cartes sera précédée d'un audition musicale. On peut se procurer des billets en s'adressant chez M. Goulet, 270, rue Visitation, ou le soir, à la salle même. (Communiqué.)

L'APICULTURE LE PRODUIT DE NOS RUCHES

DES CHIFFRES INTERESSANTS QUE FOURNIT M. GYRILLE VAILLANCOURT, DU SERVICE PROVINCIAL D'APICULTURE.

Québec, 16 — (D.N.C.) — M. Cyrille Vaillancourt, chef du service d'Apiculture pour la province de Québec, nous a donné, hier, des chiffres intéressants au sujet de la production du miel dans la province au cours de la saison dernière. Le service de l'Apiculture comptait cet été vingt inspecteurs qui ont visité 4,940 ruches renfermant en tout 44,610 ruches. Ces inspecteurs ont constaté 1,258 cas de loque (maladie des abeilles). Les 44,610 ruches appartiennent à 6,631 apiculteurs et il faut ajouter 13,612 ruches non visitées par les inspecteurs. Les abeilles dans les 58,222 ruches ont produit durant l'été de 1919, 2,339,245 livres de miel et 27,375 livres de cire. L'évaluation totale du miel de la Cité et des ruches est de \$1,647,471. Au cours de l'hiver dernier, 12,007 ruches ont été détruites. Les trois quarts des abeilles mortes ont manqué de nourriture faute de l'imprévoyance des apiculteurs qui ont éprouvé ainsi une perte évaluée à \$180,000. Le nombre des apiculteurs a augmenté cette année et 842 noms ont été ajoutés à la liste de ceux qui font la culture des abeilles. Cependant la récolte de cette année moyenne est quelque peu inférieure à celle de l'an dernier. La récolte du miel blanc est de moitié moins considérable que celle de 1919 mais celle de sarrasin est à peu près la même. Dans la région de Québec, la production du miel blanc a augmenté mais dans la région de Montréal, elle a diminué.

UNE COOPERATIVE

M. Cyrille Vaillancourt nous parle ensuite d'un projet très important. C'est celui de la formation d'une coopérative sucrière, "qui ne serait pas un trust", selon ses propres paroles. Tous les producteurs de miel pourraient être actionnaires de cette coopérative et les intérêts annuels seraient distribués, au prorata, entre ces actionnaires suivant la qualité et la quantité du miel produit. Le miel produit serait classifié selon sa qualité et acheté à un prix déterminé pour chaque classe, par la Coopérative qui, en mettant sur le marché, réaliserait un profit convenable. Ce profit servirait à défrayer les dépenses de la Société, à créer un fonds d'amortissement et la balance serait partagée entre les producteurs-actionnaires.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

LES ELECTIONS DU CONSEIL CENTRAL. — CONVOCATIONS.
L'élection semi-annuelle des officiers du Conseil Central des Syndicats catholiques et nationaux de Montréal a eu lieu à la dernière séance régulière de ce Conseil, à la salle Paroissiale, No 1939, rue St-Dominique, M. D. Pilon, président du Syndicat des Carrossiers, a été réélu président du Conseil à l'unanimité. Vice-président, M. E. Petit; secrétaire-archiviste, J.-B. Huot; secrétaire-correspondant, J. P. Malo; secrétaire-financier, L. G. Thérien; trésorier, A. Gauthier; statisticien, J. B. Beaudoin; commissaire-ordonnateur, J. Comeau; sentinelle, J. Beauregard. La plupart des élections ont été faites à l'unanimité. L'installation des nouveaux officiers aura lieu à la prochaine assemblée régulière du Conseil.

Au début de la séance, on procéda à l'initiation des délégués des Syndicats de la Maison Letendre, Élie et de la "Canadian Car and Foundry". Délégués de la Maison Letendre: MM. J. H. Martel, J. Rouillard, J. E. Brosseau, A. Barry et J. O. Marchand. Délégués de la "Canadian Car": MM. Z. Santerre, L. Brisebois et A. Morel. Les délégués au Conseil Central sont fort nombreux et du train où vont les choses ils seront bientôt une centaine. Les délégués actuels représentent vingt syndicats.

L'idée coopérative se répand de plus en plus dans les rangs du syndicalisme ouvrier catholique. Un comité de sept membres a été formé pour étudier la meilleure forme de coopérative de consommation générale qui pourrait être créée en faveur des ouvriers. Ce comité fera rapport à une séance subséquente.

CONCERT-FUMÉE

C'est ce soir qu'a lieu le grand concert-fumée des employés de magasin organisé sous les auspices du Syndicat catholique et national des employés de magasin, section de la quincaillerie. Cette soirée sera un événement parmi les employés de magasin. Un programme du meilleur goût a été élaboré et tout fait prévoir qu'il sera exécuté avec succès. Des discours seront prononcés par des orateurs en vue dans le mouvement syndical catholique.

EUCHRE DES CARROSSIERS

C'est jeudi soir de cette semaine, à la salle Sout, 210, avenue Papineau, que doit avoir lieu le "euchre" du Syndicat catholique des ouvriers carrossiers. La soirée promet d'être un succès. Il ne reste qu'une quantité relative de billets à disposer. Ceux qui veulent prendre part à ce "euchre" pourront se procurer des billets à la salle Sout, jeudi soir. (Communiqué.)

G. H. HILL, de Battleboro (Vt.), qui déclare ne s'être jamais mieux porté que maintenant, bien qu'avant de prendre du Tanlac il était dans un si pitoyable état de santé que depuis trois mois il n'avait pas pu faire une journée de travail. Il déclare avoir engraisé de trente livres.



"Cela peut paraître insensé, mais lorsque je commençai à prendre du Tanlac, je pesais exactement 114 livres et depuis trois mois, je n'avais pas pu faire une journée de travail. Je suis aussi fort aujourd'hui que je ne l'ai jamais été et je suis plein d'énergie. De plus, j'ai engraisé de trente livres. Comme question de fait, je ne me suis jamais mieux porté depuis que j'ai pris du Tanlac et au Tanlac seul."

"Pour vous dire la vérité, je ne sais pas ce qui serait advenu de moi sans ce médicament, car je n'avais plus de santé et le traitement que je suivais ne me faisait aucun bien. Certains jours j'avais à peine la force de me trainer dans ma chambre. C'est la digestion qui me faisait surtout souffrir, mais je souffrais aussi de catarrhe et de troubles nerveux. Mon pauvre estomac était si détraqué que je ne déjeunais plus. Je ne mangeais que très peu et je devais surveiller mon alimentation avec une extrême sévérité. "Après avoir lu souvent ce que les journaux publiaient au sujet du Tanlac, je me décidai un jour à en faire l'essai. Il me fit un bien immense et rapide puisque en très peu de temps je pouvais retourner au travail. Je ne demande qu'à manger, j'ai fait tout le temps. Tout ce que je mange — même les légumes et du porc — me réussit parfaitement. J'ai toujours du bien à dire du Tanlac."

L'attestation que l'on vient de lire nous a été donnée récemment par M. G. H. Hill, un citoyen bien connu et très estimé de Battleboro (Vermont). Le Tanlac est en vente à Montréal, dans les pharmacies du Dr Leduc, dans les pharmacies de Dr Quévenne, Guérin et Bélanger, chez MM. Lecours et Landolt, pharmaciens, et aux Ligettes Rexal chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien; à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, et à Saint-Eustache, chez M. Ernest Lahaie, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

LE RESPECT PAR LA FORCE

LLOYD GEORGE DECLARE QU'IL EST BIEN DECIDE A NE PAS CHANGER SA POLITIQUE EN IRLANDE. — DES CORRESPONDANTS OPTIMISTES.

Londres, 16. (S.P.A.) — Aux Communes hier après-midi, Lord Henry Bantick a demandé au premier ministre Lloyd George s'il n'est pas généralement établi maintenant que la politique ministérielle de répression par la force en Irlande est inutile et s'il n'y aurait pas plus de chances de pacifier l'Irlande en y mettant en pratique des principes libéraux que des principes de militarisme. Le premier ministre a donné cette réponse: "Je ne pense pas qu'il soit évident que notre politique de recours à la force ait échoué. Jusqu'à un certain point, toute loi pour point d'appui la force. Autrement, la loi ne pourrait être mise en vigueur, et une loi non respectée n'a aucun sens. Tout simplement nous faisons respecter la loi en Irlande, et je suis bien sûr que nous y réussissons. Il est vrai que la police, au lieu de se confiner dans ses baraquements, comme elles l'ont fait depuis deux ou trois mois parce que nous n'étions pas prêts, sont maintenant et parcourir le pays pour faire respecter la loi. Les policiers content ainsi bien plus de réformes et leurs postes sont en conséquence plus considérables, mais nous avons 444 des preuves manifestes que la loi commence à être respectée dans tout le pays."

Londres, 16. (S.P.A.) — S'il faut en croire le correspondant du *Daily Mail* à Dublin, il serait de nouvelle création de conciliation et de paix en Irlande. Ce correspondant déclare que les extrémistes du Sinn Féin ont impuissants et ne touchent pas à une aussi grande popularité. Il dit que le ministère se fait d'année en année plus en plus en faveur de la paix et que bientôt le pays sera pacifié.

Londres, 16. — Le correspondant quotidien du *Daily Star* indique en outre que la situation en Irlande n'est pas aussi désastreuse que nous le demandons si le gouvernement de commerce et de l'Inde n'ont pas le sens commun et ne touchent pas à une aussi grande popularité. Il dit que le ministère se fait d'année en année plus en plus en faveur de la paix et que bientôt le pays sera pacifié.

RIEN NE VAUT LA MUSIQUE DES MAITRES

Il est possible à chacun d'entendre chez soi, sans avertissement, et toutes par sa seule collection d'enregistrements de maîtres créés. Le Phonographe Casavant est la perfection même. Vendu en 7 modèles différents; il joue les disques de toutes marques.

Photo: un très sérieux Casavant

Phonographe CASAVANT

LA CIE DE PHONOGRAPHE CASAVANT
LIMITEE
St-Hyacinthe, Que.

Viend à paraître

L'almanach de la Langue française

1921

25 sous franco

TOUT CANADIEN TOUT INEDIT

NOMBREUSES ILLUSTRATIONS

2 COUPONS DE REMBOURSEMENT D'UN SEUL DE 50 SOUS

Prix en quantités:

1 douzaine	\$2.50
50 à 99	2.25
100 à 499	1.90
500 à 999	1.50
1000 et plus	1.10

(Port en plus)

Remise au commerce

L'Action Française

Ch. 45 La Sauguerde
Montréal
Tél. Main 912

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTRÉAL

HOAIRE DU SERVICE SUBURBAIN POUX 1923

LACHINE

De la Cité St-Jacques, service de 10 min. de 6.45 a.m. à 6.45 p.m.

De la Place St-Jacques (service de post), service de 6.45 a.m. à 8.00 p.m.

10 min. de 6.40 a.m. à 8.20 p.m.

10 min. de 6.40 p.m. à 7.00 p.m.

10 min. de 7.00 p.m. à 7.10 p.m.

10 min. de 7.10 p.m. à 7.20 p.m.

10 min. de 7.20 p.m. à 7.30 p.m.

10 min. de 7.30 p.m. à 7.40 p.m.

10 min. de 7.40 p.m. à 7.50 p.m.

10 min. de 7.50 p.m. à 8.00 p.m.

10 min. de 8.00 p.m. à 8.10 p.m.

10 min. de 8.10 p.m. à 8.20 p.m.

10 min. de 8.20 p.m. à 8.30 p.m.

10 min. de 8.30 p.m. à 8.40 p.m.

10 min. de 8.40 p.m. à 8.50 p.m.

10 min. de 8.50 p.m. à 9.00 p.m.

10 min. de 9.00 p.m. à 9.10 p.m.

10 min. de 9.10 p.m. à 9.20 p.m.

10 min. de 9.20 p.m. à 9.30 p.m.

10 min. de 9.30 p.m. à 9.40 p.m.

10 min. de 9.40 p.m. à 9.50 p.m.

10 min. de 9.50 p.m. à 10.00 p.m.

10 min. de 10.00 p.m. à 10.10 p.m.

10 min. de 10.10 p.m. à 10.20 p.m.

10 min. de 10.20 p.m. à 10.30 p.m.

10 min. de 10.30 p.m. à 10.40 p.m.

10 min. de 10.40 p.m. à 10.50 p.m.

10 min. de 10.50 p.m. à 11.00 p.m.

10 min. de 11.00 p.m. à 11.10 p.m.

10 min. de 11.10 p.m. à 11.20 p.m.

10 min. de 11.20 p.m. à 11.30 p.m.

10 min. de 11.30 p.m. à 11.40 p.m.

10 min. de 11.40 p.m. à 11.50 p.m.

10 min. de 11.50 p.m. à 12.00 p.m.

10 min. de 12.00 p.m. à 12.10 p.m.

10 min. de 12.10 p.m. à 12.20 p.m.

10 min. de 12.20 p.m. à 12.30 p.m.

10 min. de 12.30 p.m. à 12.40 p.m.

10 min. de 12.40 p.m. à 12.50 p.m.

10 min. de 12.50 p.m. à 1.00 p.m.

10 min. de 1.00 p.m. à 1.10 p.m.

10 min. de 1.10 p.m. à 1.20 p.m.

10 min. de 1.20

EN CRIMÉE

L'OEUVRE D'UN TRANSFUGE

LE GENERAL BUDENNY, AUTREFOIS DE L'ARMEE DE WRANGEL, CONDUISAIT LA CAVALERIE BOLCHEVISTE. — CINQ ARMÉES AVEC UN EFFETIF D'UN MILLION D'HOMMES. — LA NEUTRALITÉ BRITANNIQUE.

Constantinople, 16. — (S.P.A.) — Le général Wrangel a déclaré aux journalistes, hier, que les cinq armées bolchevistes massées contre lui formaient un effectif d'un million d'hommes et que la cavalerie ennemie était sous les ordres du général Budenny, un mécontent de l'armée de Wrangel qui a passé à l'ennemi au mois d'octobre.

M. Krivochin a aussi conversé avec les journalistes à Sébastopol. Le premier ministre du gouvernement Wrangel leur a dit que l'armée antibolcheviste a été détruite, non sans avoir fait une magnifique résistance devant un ennemi supérieur en nombre. Il a ajouté que la situation est devenue précaire pour Wrangel sitôt que l'armistice russo-polonais a été signé.

ENTREPOTS INCENDIES Constantinople, 16. — (S.P.A.) — Un incendie allumé accidentellement a détruit les entrepôts de la Croix-Rouge américaine à Sébastopol.

AU SECOURS DES BLESSES Londres, 16. — (S.P.A.) — Le correspondant de l'agence Reuter à Constantinople mande que 40,000 personnes ont été amenées de Sébastopol en Turquie et que le général Wrangel a prié les commandants de navires américains de vouloir bien se rendre en Crimée pour accueillir les soldats blessés qui pourraient être achevés par les troupes bolchevistes.

LA CHUTE DE SEBASTOPOL Constantinople, 16. — (S.P.A.) — C'est à cinq heures dimanche soir que la ville de Sébastopol a dû baisser pavillon devant les forces soviétiques russes. L'évacuation de la place venait de se terminer. Le général Wrangel a été le dernier à quitter la ville, il a pris place à bord du croiseur "Korniloff". Ses troupes l'ont applaudi. Quant à la baronne Wrangel et aux diverses missions à Sébastopol, elles ont trouvé un refuge à bord du cuirassé français "Waldeck-Rousseau".

COMMUNIQUE DE MOSCOU Londres, 16. — (S.P.A.) — Dimanche, le gouvernement de Moscou a publié un communiqué réclamant des victoires pour les troupes bolchevistes sur celles du général Petlura, le commandant ukrainien, ainsi que sur les forces du général Bulak Belakovitch. Les bolcheviki auraient occupé le village et la gare de Kalenkovitch, à 125 milles au nord-est de Kiev.

L'ATTITUDE ANGLAISE Londres, 16. — (S.P.A.) — La Grande-Bretagne n'ayant jamais reconnu le gouvernement Wrangel en Russie méridionale et tendant en ce moment à renouer les relations commerciales avec la Russie des Soviets, la flotte anglaise va continuer à garder une stricte neutralité dans la Mer Noire. L'Amirauté a déclaré faux les rapports de Constantinople disant que les navires britanniques allaient aider au blocus des ports de cette mer. Les vaisseaux anglais n'ont pas encore été requis d'aider à transporter les réfugiés de Crimée et l'Amirauté ne dit pas si elle y consentirait.

LES ETATS-UNIS Washington, 16. — (S.P.A.) — Le département d'Etat a pris connaissance des recommandations urgentes du contre-amiral McCully, commandant de la flotte américaine qui séjourne dans les eaux de la Russie méridionale et a décidé de mettre tous les navires américains de la Mer Noire à la disposition des réfugiés qui veulent sortir de la Crimée. Le gouvernement américain déclare cependant que son action ne signifie pas qu'il veuille intervenir dans les luttes intestines de la Russie, mais qu'il est mu simplement par des motifs de philanthropie.

GRECE

VÉNIZÉLOS SERAIT DÉFAIT

LES DERNIERS RESULTATS DU SCRUTIN DONNENT UN RESULTAT TOUT AUTRE QUE CELUI QU'ON ATTENDAIT. — LA GRANDE-BRETAGNE NE VEUT PAS DE CONSTANTIN.

Athènes, 16. — (S.P.A.) — Le cabinet a annoncé qu'il va donner sa démission si le parti de Vénizélos est battu aux élections. Les organes du gouvernement sont découragés et leurs rédacteurs admettent facilement que le premier ministre n'aura pas de majorité, si au moins il n'est pas défait. L'opposition prétend avoir fait élire deux cents députés et être en majorité dans l'ancienne Grèce. On entend dire que si Vénizélos tombe, les Anglais vont empêcher l'ancien roi Constantin d'atterrir dans son pays.

Hier après-midi, le gouvernement avertit officiellement la déléguée des partisans de Vénizélos et annonça qu'une fois les derniers rapports reçus il donnerait sa démission, avant la convocation des Chambres. Si le premier ministre Vénizélos n'obtient pas une majorité de 25 voix à la Chambre des députés, il se verra dans l'impossibilité de résoudre le problème de la dynastie. Les nouvelles de la première heure indiquaient déjà qu'il ne pourrait rallier deux cents députés de son parti, mais il reste à compter le vote des soldats d'Athènes, du Pirée, et du front, vote qui pourrait bien être favorable à Vénizélos.

L'opposition réclame une victoire exceptionnelle dans un scrutin qui sera tenu dans la ville du Pirée. C'est une grande surprise pour le gouvernement. Le parti jusqu'ici au pouvoir est dans les alarmes, mais hier il n'y avait encore guère que la moitié du scrutin de dépeupillé. Les députés fidèles à l'ex-roi Constantin et qui n'ont pas mis le pied au Parlement depuis le 31 mai 1915, se préparent à y revenir et à faire une vive opposition aux vénizélistes et à proférer de nouvelles accusations qu'ils ont portées contre le gouvernement durant la campagne d'élection.

D'après les rapports, l'Attique et la Béotie se sont prononcées contre le gouvernement. Les résultats sont encore incertains dans les provinces. Il y a eu quelques bagarres durant les élections à Athènes. On rapporte qu'à Salonique et d'autres centres le peuple a tiré sur les troupes. Des soldats ont été postés près des demeures des chefs de l'opposition dimanche soir, afin de les protéger contre toute manifestation hostile. Nombreux sont les personnes qui craignent de nouveaux troubles. Les rapports incomplets de la ville d'Athènes sont légèrement favorables aux oppositionnistes.

Paris, 16. — (S.P.A.) — Le parti de Vénizélos a triomphé dimanche par une forte majorité dans l'annuaire, la capitale de l'Empire, au dire de l'ambassade grecque. La lutte est serrée dans Athènes, mais le vote militaire penche du côté du gouvernement. Une dépêche de Havas d'Athènes annonce que les résultats connus jusqu'à présent confirment la victoire de l'opposition, qui comptait avoir 250 sièges au nouveau Parlement. Les journaux du gouvernement, cependant, disent que le parti ministériel a encore une petite majorité.

LA CAMPAGNE SE POURSUIT

LA SOUSCRIPTION EN FAVEUR DE L'UNIVERSITE MCGILL A RAPPORTÉ JUSQU'ICI LA SOMME DE \$1,232,920. — LE MAIRE MARTIN DONNE \$1,000.

On a annoncé hier au premier lunch qui a été donné au St. Lawrence Hall que la première journée de souscription en faveur de l'Université McGill avait rapporté la somme de \$1,232,920. La semaine de campagne qui commence promet donc d'être très fructueuse.

Sir Vincent Meredith, président du Comité de souscription, a d'abord porté la parole. Il a caressé l'espoir que l'objectif que l'on se propose sera atteint. Deux facteurs assurent le succès de la campagne : le premier est que ceux qui l'ont organisée ont toujours remporté des succès et le second que la cause de McGill est une garantie de succès. Le professeur Leacock a parlé ensuite. Il a été tout à tour humoristique et sérieux. Il a félicité les gouverneurs de l'Université McGill de ne pas avoir attendu d'avoir prélevé un fonds spécial pour augmenter le salaire des professeurs de cette maison. L'orateur espère que la campagne aura pour résultat de rendre l'Université McGill si attrayante que les étudiants quitteront cette maison à regret.

M. J.-T. McGill a versé hier la somme de \$50,000 à McGill. Le maire Martin a envoyé lui aussi sa souscription. C'est un chèque de \$1,000. Il a envoyé la lettre suivante en même temps que son don :

"Ce n'est pas seulement un plaisir pour moi de faire un don pour l'Université McGill, mais je sens que c'est encore un devoir car je ne vois pas pourquoi je serais moins généreux pour cette institution que je ne l'ai été pour l'université de Montréal. Mes concitoyens de langue française qui sont dans le commerce ou l'industrie, vont sans aucun doute partager mon opinion et ils sauront se montrer tout aussi généreux pour McGill, qu'ils l'ont été pour notre université canadienne-française." Les différentes équipes ont rapporté les sommes suivantes : Médécine : 16,675 ; Loi : 2,000 ; Ingé-

LE TARIF

LA CAUSE DE L'INDUSTRIE

PLUSIEURS TEMOINS ONT ETE ENTENDUS HIER APRES-MIDI PAR LA COMMISSION FEDERALE. — L'INDUSTRIE DES CHAUSSURES ET AUTRES. — LES PRODUCTEURS DE LAIT.

Devant la Commission fédérale du tarif, à la séance d'hier après-midi, M. J.-D. Palmer, de la Hartl Boot & Shoe Co., de Fredericton, a été le premier à prendre la parole au nom de la Canadian Boot & Shoe Manufacturers Association. Il a présenté une foule de statistiques et a discuté avec le président sur les réclamations que présentent ces manufacturiers. M. Palmer a prétendu que ce qui influe le plus sur le prix d'une paire de chaussures, c'est non pas le tarif, mais bien la taxe de luxe imposée par le gouvernement. D'après son opinion, c'est cette taxe qui affecte le plus l'industrie de la chaussure et le gouvernement devrait faire en sorte d'y remédier d'une façon ou d'une autre. Le gouvernement est sous l'impression, a-t-il continué, qu'une bottine de \$20 est une bottine de luxe, mais je persiste à dire que si cette bottine a réellement cette valeur de \$20, ce n'est pas un article de luxe. Plusieurs motifs courent à l'élévation du prix de la chaussure, le matériel d'œuvre est rare et les ouvriers reçoivent des salaires élevés, le cuir à semelle est aussi très dépendieux, et l'article dont on se sert le plus dans la fabrication des chaussures, le chevreau, est rare et ne se produit pas ici. Tout semble concourir, a-t-il ajouté, pour forcer les manufacturiers à hausser les prix et la taxe leur fait un tort considérable.

Questionné par M. Drayton au sujet du prix des peaux, M. Palmer, a répondu que depuis quelque temps, il avait considérablement baissé. Aujourd'hui, a-t-il ajouté, les chaussures se vendent à des prix relativement peu élevés et ce sont les manufacturiers qui y perdent par suite du coût élevé de leurs marchandises. Depuis la guerre le prix du cuir a augmenté de 800% bien que maintenant il soit tombé à environ 400%. Pour M. Palmer, le tarif n'a rien à faire avec le prix des chaussures car même si nous avions un tarif de 1,000%, il n'y aurait que les articles importés qui seraient affectés.

Sir Henry a ensuite essayé d'obtenir des chiffres plus précis quant aux prix des chaussures, mais M. Palmer s'est refusé disant qu'il ne pouvait les fournir immédiatement. M. G.-H. Reeder, de la "Reeder Co.", manufacturiers de chaussures, a aussi témoigné.

M. H.-R. Ressler au nom des manufacturiers de boutons, a demandé une augmentation du tarif afin de mieux protéger cette industrie qui doit faire face à une concurrence considérable. La valeur des produits employés a considérablement augmenté et dans bien des cas il a fallu ajouter d'autres valeurs afin de combler les pertes subies par cette industrie. A Sir Drayton qui lui demandait s'il serait possible de fournir une liste de prix de cette marchandise, M. Ressler a répondu que c'était une chose impossible par suite de la trop grande variété des marchandises.

M. Rutherford, représentant les manufacturiers de boîtes de bois, est ensuite appelé devant la commission. Son mémoire n'est pas long. Il a insisté pour le maintien du tarif actuel. M. Arthur Harries, de la "Canada Paper Box Co., Ltd.", au nom des manufacturiers de boîtes de papier, a présenté un mémoire et a terminé en demandant à la commission que le tarif actuel de 22 1/2 pour cent d'après la cédule de préférence anglaise et de 35 pour cent suivant le tarif général soit maintenu.

La commission a ensuite entendu M. J.-W. Fawcett, représentant des compagnies manufacturant les fermoirs et autres articles en métal tels que oeillets, agrafes, etc. A venir jusqu'à trois ans les attaches-feuilles n'étaient pas manufacturés au Canada mais plutôt importés d'Autriche et d'Allemagne, et qu'ils étaient admis ici sans tarif. La guerre a forcé la naissance de cette industrie au Canada, et aujourd'hui les manufacturiers de ces articles sont en mesure de les vendre \$3 la grosse. Aux Etats-Unis, les prix varient entre \$3, \$3.50 et même plus.

M. Albert Niegorn, gérant général de la "Nichols Chemical Co.", a ensuite présenté un long mémoire sur l'industrie chimique au Canada. L'article principal de cette industrie est l'acide sulfurique dont on se sert dans tout ce qui se fabrique et même dans la préparation des aliments. M. Niegorn dit que les prix canadiens pouvaient être comparés avantageusement avec ceux des autres pays.

M. W. Carr, s'est ensuite présenté devant la commission au nom des producteurs de lait de Montréal et des environs. Il a demandé une révision du tarif tendant plutôt à la baisse, afin de leur permettre d'acheter à des prix raisonnables les instruments dont ils ont besoin pour opérer leurs fermes avec quelque profit. La production de lait coûte très cher à cause de la machinerie qu'il faut pour manoeuvrer. Les fermiers, a-t-il dit, ont à faire face à une crise sérieuse. Il y a une tendance vers la désertion des campagnes pour les villes.

Après quelques questions posées par sir Henry à M. Carr, la séance est ajournée à ce matin.

7,300; Commerçants, 12,200. Voici les souscriptions spéciales les plus importantes : E. W. Beatty, K. C. \$25,000 John S. McLennan 10,000 Royal Trust Co. 10,000 Lord Shaugnessy 10,000 Dr. George E. Armstrong 5,000 Sir Thomas et Lady Roddick 5,000 Hillcrest Collieries 5,000 Dr. W. W. Chipman 5,000 Kaminstiqua Power Co. 2,500 Keystone Transportation Co 1,000 M. E. B. Greenshields 1,000 Rolland Paper Co. 1,000 United Financial Corporation 1,000

LA POLITIQUE

M. MEIGHEN SE DÉFEND

LE PREMIER MINISTRE EXPOSE SES THEORIES POLITIQUES AUX ELECTEURS DE SA REGION. — A BRANDON, AU MANITOBA — LA QUESTION DU TARIF — UN BANQUET.

Brandon, Man., 16. — (S.P.C.) — M. Meighen et M. Calder ont adressé la parole à plus d'un millier de personnes au cours de deux assemblées politiques, l'une à l'hôtel de ville et l'autre dans la grande salle de l'hôtel Prince Edward.

Le docteur A.-P. Whidden, député de Brandon aux Communes, a présidé les deux réunions. Il a donné le plus entier appui au premier ministre, disant qu'il représentait l'opinion de la moyenne des électeurs du comté.

Le premier ministre parlait aux électeurs de son pays. Il a avoué au début avoir taillé tant de besogne en son entrée en fonctions qu'il n'a pu expliquer son attitude. "Nous avons travaillé nuit et jour, dit-il, et bien que nous n'ayons pas administré le pays d'une façon parfaite, nous n'avons pas honte de ce que nous avons accompli. On a cherché des résultats pratiques pour le pays plutôt que des succès politiques."

M. Meighen a reproché à ceux des libéraux qui demandent une élection de ne vouloir exposer qu'un côté de la médaille; il veut exposer clairement sa cause et laisser le peuple canadien le temps suffisant pour la juger avant d'émettre les brefs d'élection.

Puis il a discuté le problème du tarif, revenant au principe du tarif de protection pour toutes les industries essentielles du pays, l'agriculture comprise. "Nous devons rechercher, a-t-il déclaré, dans la révision du tarif, un niveau juste et raisonnable." Il a concédé cependant que l'ouest n'a pas joui des mêmes avantages d'un tarif protecteur que les industriels de l'est, voilà pourquoi une échelle s'impose qui soit au plus bas degré possible, afin de maintenir toutes les industries canadiennes, quelles qu'elles soient au pays.

Le premier ministre ne veut pas suivre l'exemple des Etats-Unis, advenant en ce pays une politique de libre-échange; au contraire il revendiquera alors plus de protection pour les industries locales. "Nous ne pouvons, dit-il, abaisser les barrières. Quoique nous tenons à notre titre de nation, ce serait de notre part le pire acte de folie que d'adopter le libre-échange; ce sera perdre l'équilibre de nos industries."

"Nous voulons faire concurrence au commerce étranger, mais à l'intérieur de nos murs d'abord. N'élevons point, cependant, une muraille tarifaire qui fera du Canada un paradis de léthargie, d'aise et de repos pour les industriels du pays. Il est bon de sentir un peu plus la concurrence étrangère."

M. R.-C. Hendes, député de Macdonald, s'est rangé du côté du ministre Meighen; il est un ancien président des "Grain Growers" du Manitoba, un ancien libéral et l'un des piliers du mouvement agricole du Manitoba. M. Meighen l'a félicité d'avoir contribué en ces dernières années à réduire le tarif sur les instruments aratoires.

Durant la journée, M. Meighen s'est entretenu avec ses lieutenants; il a été l'hôte d'honneur d'un dîner que lui ont offert les hommes d'affaires de la ville. Il a parlé brièvement du bon sens du peuple canadien qui a émergé de la guerre sans s'arrêter aux utopies des anarchistes et des révolutionnaires.

LES DANSES MODERNES

Un pasteur de l'église Calvary Baptist de New-York, le révérend John Straton, a vertement dénoncé les danses modernes, devant un très nombreux auditoire réuni dans l'église méthodiste St-James. Il a déclaré qu'elles conduisaient notre jeunesse à la perdition.

"La danse d'aujourd'hui, a-t-il dit, c'est la danse de la mort. Elle cause la mort physique, car jamais l'on a pu trouver que par ce moyen, les adeptes de la danse ont développé leurs muscles, ont pu bénéficier, au point de vue matériel, de ces ridicules exercices que certains prétendent salutaires. C'est la mort de l'âme, car ceux qui ont adopté les nouvelles danses ne peuvent, s'il leur reste encore un peu de loyauté, affirmer que cet amusement ne les a jamais induits au mal."

Le pasteur a dénoncé aussi les salles de danse publiques qui sont "les pourvoyeuses des cours de divorce, le vaisseau d'entraînement de la prostitution et l'école d'infamie, car les poses diverses et les pas de ces danses contribuent avec un raffinement diabolique à exciter les instincts de la bête."

Il a donné un tableau saisissant des salles de danse et de bal de New-York, où la morale n'est plus respectée ni la dignité de la femme. Il craint de prêcher un peu dans le désert, mais il veut du moins avoir le courage de ses convictions; c'est pourquoi il est venu directement à Montréal répondre de vive voix aux menaces des maîtres-danseurs de cette ville qui lui ont intimé l'ordre de retirer certaines de ses déclarations contre les danses modernes, sous peine d'une poursuite de \$10,000.

"Loin de rétracter a-t-il dit, je suis prêt à répéter mes déclarations chaque fois que j'en aurai l'occasion, et la plus belle réponse que je pouvais faire, était bien de venir ici répéter devant un auditoire aussi distingué que celui qui m'entoure, que pour moi, la danse d'aujourd'hui, c'est la perte de la jeunesse, c'est la destruction du peuple qui s'y adonne." Le pasteur Straton a terminé par un appel en faveur de la morale chrétienne, conjurant ses auditeurs de répudier la danse moderne comme un amusement infâme, indigne d'un chrétien.

Notre Service
Notre premier soin et notre plus grande préoccupation sont d'assurer à tous et à chacun de nos clients un service à l'abri du plus petit reproche. Nous n'hésitons jamais à reprendre une marchandise et à l'échanger pour une autre ou à remettre l'argent, au gré du client, lorsque celui-ci vient nous démontrer une défectuosité quelconque dans la marchandise. Si même vous avez acheté une marchandise parfaite sous tous rapports, mais que vous ayez changé d'idée et désiriez l'échanger ou vous en priver tout à fait, nous sommes toujours prêts à vous donner toute satisfaction: échanger votre marchandise pour une autre ou vous remettre votre argent, pourvu, bien entendu que la marchandise soit dans le même état qu'au moment où nous l'avons livrée.

PALETOTS ET COMPLETS POUR GARÇONS
PALETOTS pour garçons de 3 à 6 ans. Modèle Ulster avec collet convertible et ceinture. En tweed carreaux brun. Valeurs de 16.00 et 17.00 pour 14.95
COMPLETS pour garçons de 3 à 6 ans. Modèle Buster, en tweed mélange brun ou gris. Valeur de 10.00 pour 5.95
Au rez-de-chaussée.

UNE VENTE DE PANTOUFLES
320 paires de PANTOUFLES en feutre gris, vert, rouge ou brun, pour hommes et garçons. Semelle en peau de chèvre rembourrée en feutre.
Pointures : 11 à 13, la paire 98
Pointures : 1 à 5, la paire 1.48
Pointures : 6 à 10, la paire 1.78
Au rez-de-chaussée.

NOS BAS GOLF
BAS GOLF pure laine, pour hommes et garçons. Couleurs : gris, brun-foncé et bruyère. Bord de couleurs variées. Pointures : 7 1/2 à 10. Valeurs jusqu'à 2.00 pour 1.19
Au rez-de-chaussée.

AU RAYON DES SOIES ET ETOFFES
50 verges de CHINCHIL-LA blanc de 54 pouces de largeur, un tissu chaud et confortable pour manteaux de bébés, etc., etc. Valeur régulière 4.50 pour 3.49
75 verges de SATIN FERMIER noir de 54 pouces de largeur, tissu recommandable pour doubles, jupons, etc. Valeur régulière 1.50 pour 98
100 vg. de SOIE HABUTAI ivoire de 36 pouces de largeur, soie se lavant bien pour sous-vêtements, blouses, etc., etc. Valeur régulière 1.25 pour 69
150 verges de SATIN MESSALINE noir de 36 pouces de largeur, qualité pure soie, sans apprêt et ne se coupant pas. Valeur régulière 2.95 pour 1.98
Au rez-de-chaussée.

Notre Service Postal
Nous attirons spécialement l'attention des personnes résidant en dehors de Montréal sur l'excellence et l'efficacité de notre SERVICE POSTAL
Il vous est très facile, grâce à ce service, de profiter des nombreuses Aubaines que nous offrons à notre clientèle. Nous publions tous les mois un Bulletin illustré de nos meilleures occasions. Pour recevoir ce Bulletin gratuitement, il suffit de nous faire parvenir votre nom et votre adresse. Ecrivez aujourd'hui. Vous ne tarderez pas à apprécier l'excellence de notre Service Postal.
Dupuis Frères
LE MAGASIN DU PEUPLE
447 à 449 Est, rue Sainte-Catherine